Les récits du **CEPRI**

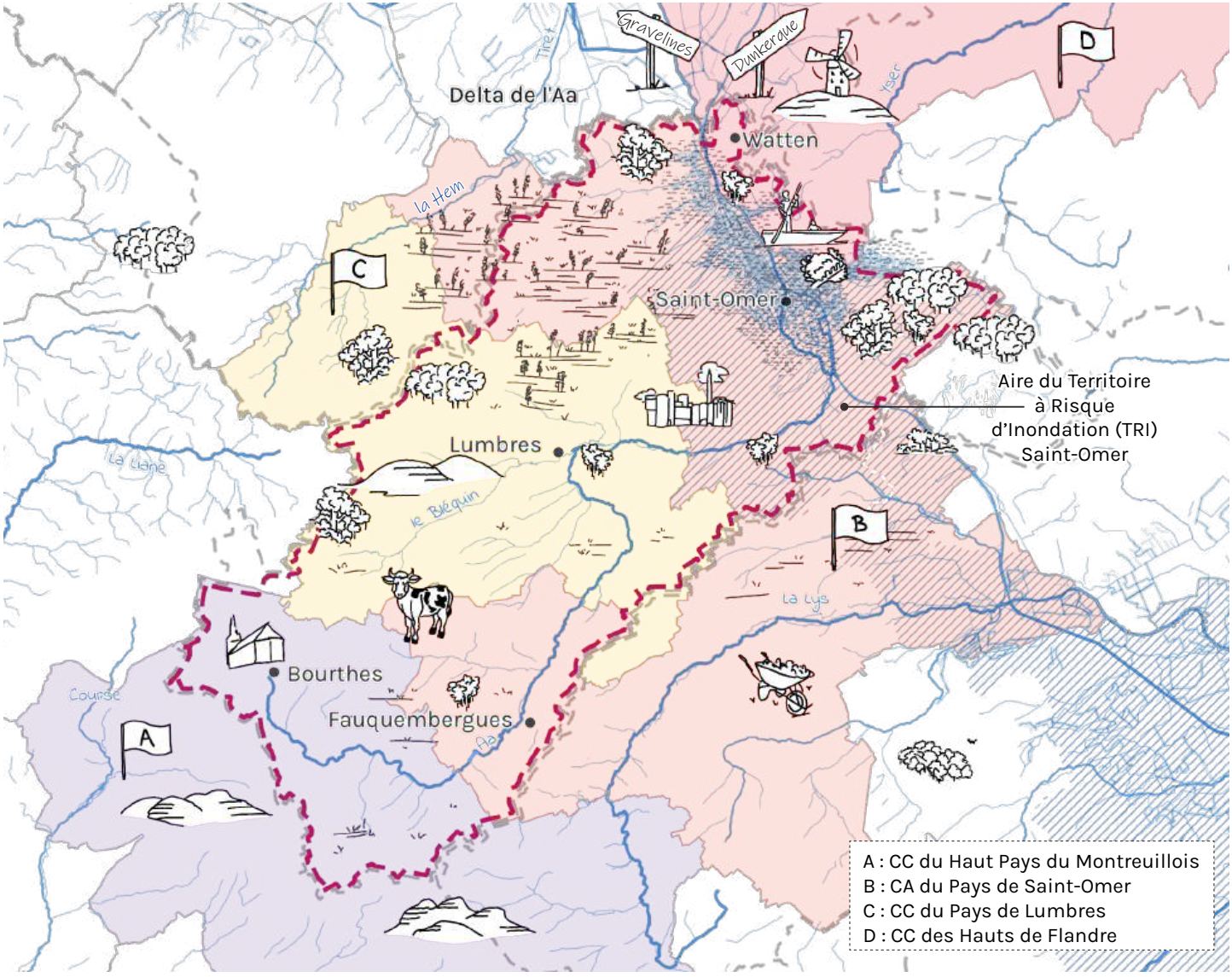
Un plan de relèvement sur le bassin amont de l'Aa



SmageAa

CEPRI
Centre Européen de
Prévention du Risque d'Inondation

Partie 1 - Impacts des inondations de 2023-2024


Gravelines
Dunkerque
D
Delta de l'Aa
Tiret
Yser
Watten
la Hem
C
Saint-Omer
Aire du Territoire
à Risque
d'Inondation (TRI)
Saint-Omer
Lumbres
La Lianne
le Bléquin
B
La Lys
Bourthes
Course
Fauquembergues
A
A : CC du Haut Pays du Montreuillois
B : CA du Pays de Saint-Omer
C : CC du Pays de Lumbres
D : CC des Hauts de Flandre

Sommaire

Des inondations exceptionnelles durant l'hiver 2023-2024 5

• Un hiver désastreux dans un territoire pourtant préparé aux inondations 6

• La rencontre avec des élus du CEPRI en février 2024 10

L'engagement des collectivités dans une démarche de relèvement 15

• Un plan de relèvement pour conjurer la déprise 16

• Une première étape : le récit des impacts à court et long terme sur le territoire 19

Quels impacts sur le territoire ? Récit des fragilités héritées 23

• Des conditions de vie dégradées pour beaucoup 24

• Un impact environnemental réel même s'il est difficile à évaluer 31

• Des acteurs économiques et un service public fragilisé 35

• Une attractivité du territoire dévalorisée 42

• Un territoire réparé mais qui peine à s'adapter 47

• Une incompréhension des phénomènes et des rôles de chacun 54

Restitution du récit aux élus et autres acteurs locaux 61

Livret de photos 69

Remerciements 82

Des **inondations exceptionnelles** durant l'hiver 2023-2024

Un hiver **désastreux** dans un territoire pourtant **préparé** aux **inondations**

Agnès Boutel

Directrice du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa)



« La succession d'inondations très exceptionnelles vécue au cours de l'hiver 2023/2024 marquera longtemps notre territoire. Pourtant, il s'était préparé depuis les graves inondations de 2002. »

L'HIVER DE TOUS LES RECORDS

L'année 2023, déjà marquée par une humidité exceptionnelle, a laissé place à un hiver 2023-2024 d'une intensité météorologique rare. Précipitations extrêmes, sols saturés, débits records et niveaux inédits dans le marais audomarois : les appareils de mesure enregistrent une accumulation d'événements inédits depuis les débuts de la surveillance moderne, le débit de l'Aa étant suivi à Wizernes depuis 1964.

UNE SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE CATACLYSMIQUE

Après une série de plusieurs années particulièrement sèches, l'année 2023 est très humide sur l'ouest de la région Hauts-de-France. L'automne aggrave encore la situation. Entre la fin du mois d'octobre et le mois de novembre, plusieurs fortes tempêtes ont touché le territoire (Ciaran, Domingos, Elisa …). À partir de mi-octobre, les perturbations se succèdent, entraînant des précipitations importantes sur des sols gorgés d'eau.

Sur la commune de Bourthes, à la source de l'Aa, la moyenne annuelle pluviométrique est de 1050 mm. Du 1er octobre 2023 au 4 janvier 2024, il tombe 932 mm de pluie, soit l'équivalent d'une année de pluie en l'espace de trois mois. Les précipitations journalières sont élevées, fréquemment au-dessus de 20 mm, avec, début novembre, des pointes à 40 mm, puis 50 mm et jusqu'à 60 mm de pluie le 10 novembre.

Les précipitations sont considérables, et très rapidement, les nappes superficielles puis souterraines sont remplies. Débordements, ruissellements, remontées de nappes, l'eau arrive de partout et est partout.

DES DÉBITS JAMAIS ENREGISTRÉS

Evidemment le territoire a déjà connu des crues exceptionnelles. Des études menées par le SmageAa sur l'histoire des inondations relèvent des crues très impactantes, notamment à la fin du XIXème siècle. Néanmoins, il est difficile de comparer les évènements entre eux sans données scientifiques. De plus, l'aménagement du territoire a largement évolué depuis, ce pourquoi les inondations et leurs conséquences ne sont pas comparables.

Plus récemment, c'est la crue du 1er mars 2002 qui est encore dans les mémoires de nombreux habitants. C'est cet évènement qui a servi de référence aux travaux de prévention des inondations menés sur la vallée de l'Aa. Le fleuve avait atteint un débit de 58 m³/s à Wizernes. En 2023, au même endroit, l'Aa a atteint 66 m³/s le 6 novembre, puis 87 m³/s le 11 novembre et, de nouveau, 90 m³/s le 3 janvier 2024.

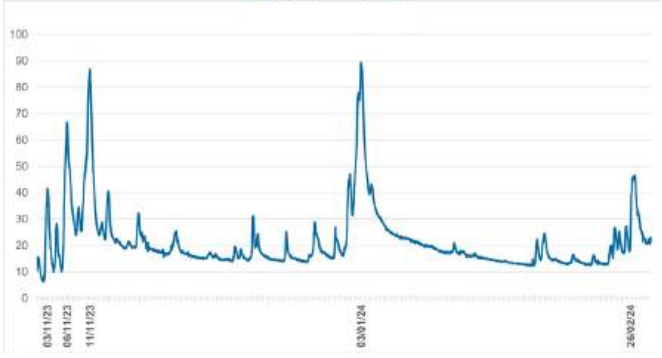


Illustration : Débit de l'Aa à Wizernes (en m³/s).

UNE SUCCESSION D'ÉVÉNEMENTS DIFFÉRENTS

Ces évènements successifs se manifestent par des inondations d'une intensité variable sur les différentes parties du territoire.

Dès le 3 novembre 2023, une première crue de l'Aa atteint 42 m³/s à Wizernes. Sur le Bléquin, les débits dépassent ceux de 2002. Cette crue n'engendre pas de dommage notable du fait du bon fonctionnement des ouvrages de ralentissement dynamique. Si elle est forte sur l'Aa, la crue du 6/7 novembre 2023, l'est encore plus sur le Bléquin, principal affluent de l'Aa, où elle est qualifiée de centennale. Elle est aussi qualifiée de centennale sur la partie aval de l'Aa, après sa confluence avec le Bléquin. Le 10/11/12 novembre, la crue de l'Aa est qualifiée de centennale, de l'amont à l'aval, alors que celle du Bléquin est qualifiée de cinquantennale. Du 12 novembre au 20 décembre, le débit de l'Aa reste très fort, équivalent à celui d'une crue courante. De fait, chaque nouvelle précipitation entraine une hausse inquiétante des niveaux. Début janvier 2024, la crue est exceptionnelle et longue. Les débits montent un peu moins sur la tête de bassin versant et sur le Bléquin (cinquantennale), mais ils sont encore qualifiés de centennaux sur l'Aa (stations de Elnes et Wizernes). De nouvelles fortes précipitations ont entraîné une nouvelle crue le 26 février 2024, elle aussi sans dommage notable.

Rappelons que pendant cette période, les précipitations importantes à l'origine des crues des cours d'eau ont aussi entraîné des phénomènes de ruissellement et des remontées de nappes phréatiques, qui étaient saturées et ont débordé.

UN VOLUME D'EAU CONSIDÉRABLE DANS LE MARAIS AUDOMAROIS ET UNE DIFFICULTÉ À L'ÉVACUER VERS LA MER

L'Aa est un fleuve côtier qui prend sa source dans les collines de l'Artois. Après une cinquantaine de kilomètres dans une vallée étroite, il se répand dans le marais audomarois. Il se faufile ensuite par le goulet de Watten. L'Aa alors canalisée traverse le delta de l'Aa avant de se jeter dans la mer du Nord à Gravelines. Sur le marais audomarois, du fait de la rupture de pente, les volumes transportés par l'Aa, mais aussi par les ruissellements sur les versants du marais, arrivent dans une « cuvette ».

Malgré l'anticipation de l'évacuation à la mer dès le 2 novembre, le niveau remonte très vite dans le marais à 2,6 m le 3 novembre, 2,9 m le 8 novembre, 3,20 m le 12 novembre et jusqu'à 3,25 m le 15 novembre. Le niveau redescend assez rapidement sans toutefois retrouver son niveau normal, avant de remonter début janvier 2024 et atteindre de nouveau 3,1 m le 6 janvier 2024.

N.B. : Le niveau normal de navigation dans le marais audomarois est de 2,32 m, ramené à 2,22 m « dans la mesure du possible ».

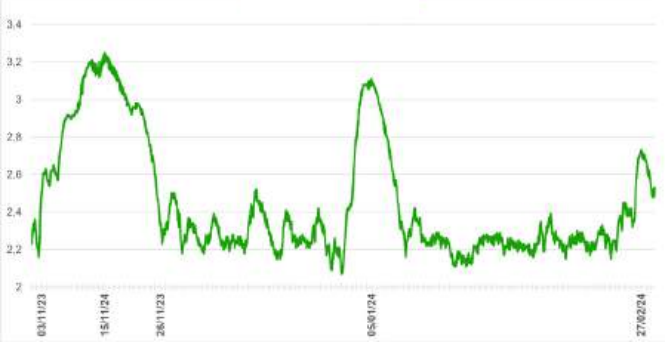


Illustration : Hauteur dans le marais (en m).

Depuis 1977, date de la création de l'Institution des Wateringues, l'évacuation naturelle, gravitaire, est renforcée par divers moyens de pompage.

L'évacuation gravitaire, à Gravelines a fonctionné au maximum pendant tout l'épisode. L'évacuation par pompage à Mardyck a fonctionné à 81 % à partir du 2 novembre 2023. En effet, une des pompes Bergeron était en maintenance programmée. Toutefois les pompes temporaires installées par la sécurité civile et la solidarité européenne ont permis d'apporter 20 % de moyens de pompage supplémentaire et donc de compenser l'absence de la pompe Bergeron. Cette dernière a été remise en service en mars 2024.

Du 1er novembre 2023 au 1er mars 2024, l'Institution des Wateringues a évacué 500 millions de m^3 d'eau gravitairement et 400 millions de m^3 par pompage.

Notons que le Préfet a décidé, pour des raisons de sécurité civile, de transférer des eaux du bief de la Lys vers celui de l'Aa et donc le marais audomarois. 5 millions de m^3 ont été transférés début novembre 2023, 5 millions de m^3 fin décembre – début janvier 2024, et 3 millions de m^3 fin février – début mars 2024. Au total, cela représente 3 % du volume qui a été évacué par pompage.

Pour plus de détail sur l'évacuation à la mer, se référer au dossier très complet de l'Institution des Wateringues : *https://www.institution-wateringues.fr/wp-content/uploads/2024/07/SYNTHESE_CRUES-1.pdf*

UN TERRITOIRE POURTANT ORGANISÉ POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

Après la crue historique de 2002, le territoire s'est structuré et mobilisé pour mieux prévenir les risques. Un syndicat mixte de bassin versant, le SmageAa, a été créé en 2003 pour réaliser des travaux d'aménagement de la vallée de l'Aa. Et, sur les références de la crue de 2002, un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) a été élaboré et mis en œuvre. Ces outils ont permis au territoire de se doter d'ouvrages structurants pour prévenir les inondations.

Les 5 intercommunalités du bassin versant ont transféré leur compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au SmageAa. Le transfert a facilité l'action cohérente sur tout le bassin versant et la mise en place des moyens adéquats dans la durée. Le SmageAa mène ainsi une action systémique qui combine restauration et préservation des milieux naturels et prévention des inondations.

Le programme d'action de prévention des inondations (PAPI) a été mis en œuvre entre 2012 et 2019. Conçu depuis la création du SmageAa, il était particulièrement opérationnel et sa mise en œuvre a été quasi complète.

Deux programmes de travaux structurants en particulier avaient été réfléchis à l'échelle du bassin versant de l'Aa pour les crues les plus conséquentes : le programme de mobilisation du champ d'expansion des crues avec ses 10 champs d'inondation contrôlée et le système d'endiguement au sein de la ville de Blendecques.

Pour les « petites » crues évoquées plus haut (3/11/23, 26/02/24), ces ouvrages ont bien fonctionné et ont évité les dommages. Ils ont même été efficaces pour la crue du 6 novembre 2023 (67 m^3/s) qui dépassait largement celle de 2002 (58 m^3/s).

François-Xavier Bracq

Responsable du pôle technique qui gère les projets de prévention des inondations au SmageAa



« Conscient que les ouvrages existants, bien que performants, ne suffiront pas à faire face à l'intensification des phénomènes climatiques, le territoire prépare de nouvelles réponses. Prévenir les inondations ne se limite plus à construire des digues ou aménager des champs d'expansion : cela implique de penser le territoire autrement, de favoriser des pratiques agricoles compatibles avec l'absorption de l'eau, ou encore de planifier l'urbanisme en intégrant pleinement le risque.»

La **rencontre** avec les **élus du CEPRI** en **février** 2024

Les élus locaux se sont fortement mobilisés pendant la crise et après, pour tâcher de rétablir le plus rapidement possible les services vitaux, accompagner les habitants et les acteurs économiques dans leurs démarches de relogement, d'adaptation, etc.

Face aux difficultés rencontrées par les élus locaux quelques semaines après les inondations, les élus du CEPRI ont proposé aux élus du SmageAa, syndicat membre de l'association, de leur rendre visite pour leur apporter leur soutien. Les 13 et 14 février, des élus du CEPRI se sont alors rendus dans les Hauts-de-France pour rencontrer sur leurs territoires plusieurs membres durement touchés par les inondations.

Lors de la rencontre, Alain Mequignon, Président du SmageAa, et les élus qui l'accompagnaient, ont exprimé leurs inquiétudes vis-à-vis de la situation présente et de ce qui les attend pour la suite. Ils ont expliqué à quel point il était difficile d'expliquer aux usagers du territoire que la prévention prend du temps et qu'il faut travailler dans la durée. C'est notamment le cas sur le sujet des pratiques agricoles : le SmageAa a engagé un travail avec les agriculteurs depuis plusieurs années, mais il reste encore beaucoup à accomplir. Les élus ont exprimé l'envie d'engager une réflexion partagée avec les habitants mais aussi la difficulté de se mettre d'accord entre eux sur le récit des évènements et les actions à mener.

Un dialogue s'est engagé avec les élus du CEPRI : Marie-France Beaufils, Présidente du CEPRI, Gérard Seimbille, Président de l'Entente Oise-Aisne et Marcel Milachon, Vice-président de l'EPAGE du Loing, mais aussi Jean-Marc Lescoute et Serge Lasserre, Président et Vice-président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans, qui ont fait le déplacement depuis les Landes pour partager leur expérience du dispositif MIRAPI, déployé après que leur territoire ait connu 4 inondations en 5 ans. Eux aussi ont ressenti la nécessité d'engager un dialogue avec leurs habitants face à une incompréhension des inondations et une réticence à l'adaptation du bâti individuel.

Les échanges ont permis de rassurer les élus du SmageAa sur leur légitimité à agir, malgré le mécontentement exprimé par leurs administrés. Le partage d'expérience des élus du CEPRI leur a aussi permis d'entrevoir des perspectives d'actions à mener.



Le point de vue des élus du CEPRI



Marie-France Beaufils

Ancienne sénatrice et maire de Saint-Pierre-des-Corps, Présidente du CEPRI

« Les élus ont un rôle essentiel pour aider les habitants et les acteurs économiques à comprendre l'inondation qui leur est arrivée ou celle qui les guettent. La mobilisation des élus est nécessaire pour leur expliquer quelles solutions sont à leur disposition pour adapter leur bâti, ce qui leur permettra d'être moins impactés lors de la prochaine inondation.

En parallèle, il est urgent de changer de regard sur l'urbanisation en zone inondable. Réduire le nombre d'enjeux en zone inondable, c'est à dire de familles ou d'entreprises qui peuvent être impactés en cas d'inondation, est indispensable. Des outils existent et peuvent être mobilisés par les élus.»



Gérard Seimbille

Président de l'Entente Oise-Aisne et
Vice-président du CEPRI

« La formation de tous les acteurs du territoire, dont les élus, est essentielle. Il est important de leur expliquer le fonctionnement des cours d'eau, et la différence entre curage et nettoyage. Cette question revient très souvent à la suite des inondations. Elle a été au cœur des débats dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il est essentiel que chacun comprenne que le curage perturbe le fonctionnement hydraulique naturel des cours d'eau, et qu'il n'est donc pas nécessairement la réponse la plus adaptée.»

L'**engagement** des **collectivités** dans une démarche de **relèvement**

Un **plan de relèvement** pour **conjurer** la **déprise**

LA MOBILISATION DES ÉLUS

Après une longue période de gestion de crise et d'urgence, les élus du SmageAa et des intercommunalités qui y adhèrent ont décidé de s'engager dans une démarche de relèvement, qui vise à la fois à réparer les dommages subis en 2023-2024 mais aussi à retrouver un nouvel équilibre territorial, plus attractif et plus robuste face aux évènements futurs. L'enjeu pour le territoire est de continuer à être acteur de son développement et de son attractivité. Les inondations de 2023-2024 qui l'ont fortement touché sont **une opportunité pour se reconstruire mieux et autrement, et rassurer population, assureurs et investisseurs**.

Cette démarche passe par l'élaboration d'un **plan de relèvement**, plan d'action qui aligne les différentes politiques publiques nécessaires à l'attractivité du territoire pour que le territoire se relève plus fort, plus attractif, et que la prochaine crise soit moins impactante, qu'elle soit de nature inondation ou autre (sécheresse, ...).

Le plan de relèvement fait aujourd'hui l'objet de recherches théoriques par le CEPRI, dans la suite de l'action que l'association a initiée en 2022-2023 (Anticiper la reconstruction des territoires post-inondation) avec 25 acteurs nationaux institutionnels, au sein d'un groupe de travail dédié. Le plan de relèvement de la vallée de l'Aa et du marais audomarois sera la première application de cette recherche.

LE PLAN DE RELÈVEMENT

Le « plan de relèvement » est un plan d'action, à la fois feuille de route d'actions à mener et organisation du jeu d'acteurs. Il comporte 3 volets (voir encart page suivante).

Une partie du programme d'action vise à planifier ce que l'on peut faire « avant » une prochaine crise. L'objectif est d'expliciter la stratégie de mise en résilience du territoire et les actions à mettre en place dès maintenant, en les priorisant, sans oublier que la prochaine catastrophe peut arriver n'importe quand, sans attendre que toute la stratégie ait été déployée.

Ce programme d'action met en œuvre tout ce qui est possible pour rendre robustes les infrastructures, adapter le bâti des habitations, activités économiques, équipements, délocaliser les enjeux qui ne doivent pas rester en zone inondable. Il explicite aussi la stratégie de maîtrise foncière et comment l'élaboration et la mise à jour des documents de planification d'urbanisme (PPR, PLUi, SCOT, SRADDET) participe au programme d'action. Il se nourrit des stratégies locales du risque inondation (SLGRI), du PGRI et du SDAGE. Il alimente les PAPI.

Pour bâtir un plan de relèvement, une méthode consiste à mettre autour de la table des personnes ressources et de les faire travailler en 3 temps ponctués par des validations politiques :

1. Quel impact ont eu les dernières inondations sur le territoire ? Qu'est ce qui est très handicapant pour la continuité d'activité du territoire (foyers fragilisés, entreprises délocalisées, équipements dysfonctionnels,...) ?

Il s'agit d'un diagnostic partagé de la vulnérabilité du territoire.

→ Validation par les élus de ce qui ne doit plus arriver mais aussi de ce qui s'est bien passé pendant les récentes inondations et qu'il faut pérenniser.

2. Comment le territoire va vivre demain dans un climat plus chaud de 4 degrés ? Quelle trajectoire anticipe-t-on ? Quel projet de territoire du point de vue agricole, démographique, social ?

→ Validation par les élus de ce qui doit être rendu possible pour adapter le territoire

3. Quelles actions peuvent être entreprises maintenant ? Comment aligner les différentes politiques publiques en cours (urbanisme, mobilité, développement économique, santé, éducation, concessions de service public, ...) ? Qu'est-ce qu'il faudra être en mesure de gérer en temps de crise pour que le territoire fonctionne *a minima* ? Qui doit faire quoi ? Qui peut payer quoi ?

→ Validation par les élus des actions que chacun va mettre en place pour ce qui relève de sa compétence ; validation par les élus d'un Porter à Connaissance pour les actions portées par d'autres partenaires ; signature par les élus et les partenaires identifiés d'une Charte d'engagement à mettre en œuvre des moyens humains et financiers pour organiser le relèvement.

Les 3 volets d'un plan de relèvement :

• Volet 1 – Objectifs de résilience : où va-t-on ?

Les objectifs de résilience sont à établir de manière partenariale et concertée à partir d'un diagnostic de vulnérabilité du territoire. Il identifie l'impact durable que pourrait avoir une inondation sur le fonctionnement du territoire. Il permet de définir ce que l'on refuse de vivre ou de perdre (à nouveau), et ainsi de prioriser des objectifs de résilience.

• Volet 2 – Programme d'action : que fait-on ?

1. Ce que l'on peut préparer avant une prochaine crise, en termes d'aménagement et d'organisation des acteurs

2. Ce que l'on devra faire juste après la catastrophe, pendant la crise, pour le rétablissement des fonctions vitales, et qui sera facilité par l'instauration d'une « période d'urgence »

3. Ce que l'on aura intérêt à faire dès le lendemain de la catastrophe, en parallèle de la gestion de crise, pour reconstruire le territoire le plus rapidement et le mieux possible

• Volet 3 – Organisation, outillage et financement : comment fait-on ?

Préparer le territoire nécessite d'identifier les acteurs du relèvement et de préparer leur organisation (rôle, coordination, pilote). Il est aussi essentiel d'identifier les outils mobilisables et les réglementations applicables. Savoir qui pourra financer quoi et connaître les procédures en amont permettra aussi de gagner du temps pour se relever plus vite.



Alain Méquignon

Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion des Eaux de l'Aa (SMAGEAA), Vice-Président du Département du Pas-de-Calais, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, Maire de Fauquembergues

« Face à l'ampleur des dommages causés par les inondations de 2023-2024, il ne s'agit pas seulement de réparer. Nous devons retrouver un état d'équilibre durable. Cette crise a renforcé notre conviction : nous devons réduire la vulnérabilité du territoire, nous adapter aux risques futurs et engager une véritable mise en résilience collective. C'est ainsi que nous serons plus forts et mieux préparés face aux prochaines crises. Notre territoire, fort de son expérience et de son engagement, peut devenir un exemple en matière d'adaptation au changement climatique.»

Une première étape : le **récit** des **impacts** à **court et long terme** sur le territoire

Pour savoir quelle trajectoire choisir pour le territoire et quelles actions mener pour le rendre plus résilient, **la première étape consiste à comprendre les impacts profonds qu'ont causé les derniers évènements** sur le territoire, la vie de ses habitants, les activités économiques, les services, l'environnement, etc. Cela permettra de révéler les vulnérabilités structurelles du territoire et de fonder une stratégie de relèvement cohérente, partagée et adaptée aux réalités locales.

DES DOMMAGES ENCORE MAL ÉVALUÉS

Si les crues de l'hiver 2023-2024 ont marqué les esprits, l'ampleur réelle des dégâts reste, elle, difficile à quantifier. Les premiers bilans font état de milliers de bâtiments touchés et de plusieurs centaines de millions d'euros de dégâts sur les biens assurés, mais les conséquences économiques, sanitaires, sociales et psychologiques dépassent largement ces chiffres.

Après avoir rencontré chaque maire du bassin versant, le SmageAa a évalué à 3 170 le nombre de bâtiments impactés sur son territoire. En première approximation, cela représente environ 10 000 habitants, soit 10 % de la population. Mais ce seul chiffre ne permet pas de prendre la mesure de l'impact réel des inondations, et beaucoup d'indicateurs n'ont pas encore été calculés.

En particulier, l'impact économique reste mal évalué : arrêt d'activité, voire même fermeture d'établissements quelques mois après, commerces et artisans qui ne reprennent qu'un an après. Conséquence sur l'activité économique de l'indisponibilité des salariés touchés dans leur logement, ou leurs déplacements. Impact de l'arrêt de la navigation pendant cette longue période, etc.

L'impact environnemental et sanitaire reste aussi à être évalué. La crue a lessivé les sols, renversé nombre de cuves à fioul, balayé les abris de jardin et leur contenu… Si les volumes importants ont pu diluer cette pollution, elle existe. Des analyses d'eau et de sédiment menées sur le marais audomarois par le SmageAa sont en cours de traitement afin d'identifier une potentielle pollution résiduelle.

Enfin, les conséquences sociales et psychologiques commencent seulement à émerger : logements devenus insalubres, familles toujours relogées temporairement en mai 2025, stress post-traumatique lié à la répétition des inondations… Quels effets sur la santé mentale des habitants ? Quel coût social du relogement temporaire ou définitif ?

Autant de questions auxquelles il est encore difficile de répondre mais qui conditionnent la compréhension globale de l'impact de ces inondations exceptionnelles. Une évaluation complète s'impose : des impacts directs occasionnés par la crise, ainsi que des fragilités indirectes et durables du territoire suite aux inondations.

UNE ÉVALUATION COLLABORATIVE DES IMPACTS

Pour pallier ce manque de données, le SmageAa a engagé, avec l'appui du CEPRI, une démarche d'évaluation collaborative approfondie des impacts à l'échelle du bassin versant.

L'objectif était de mobiliser l'ensemble des parties prenantes du territoire, chacune disposant de connaissances, d'observations ou de données susceptibles d'alimenter une évaluation collective et une vision partagée.

PROCESSUS DE TRAVAIL

1. Un questionnaire diffusé largement

La première phase du travail a consisté en l'élaboration puis l'envoi d'un questionnaire aux acteurs du territoire. Il a été accompagné d'une prise de contact par mail et téléphone, afin d'introduire la démarche et d'encourager les réponses. L'objectif de ce questionnaire était de recueillir des données, à la fois quantitatives et qualitatives, sur les fragilités identifiées par les répondants dans leur domaine d'action. Chaque répondant pouvait fournir plusieurs réponses et renseigner plusieurs impacts. Le questionnaire comportait 15 questions réparties en 5 sections. Ce questionnaire a été envoyé à 200 personnes dans 163 structures. 100 réponses ont été reçues de la part de 60 structures.

2. Deux journées de travail collaboratif

Les acteurs du territoire ont été conviés à deux journées de travail pour enrichir les réponses au questionnaire et les mettre en débat.

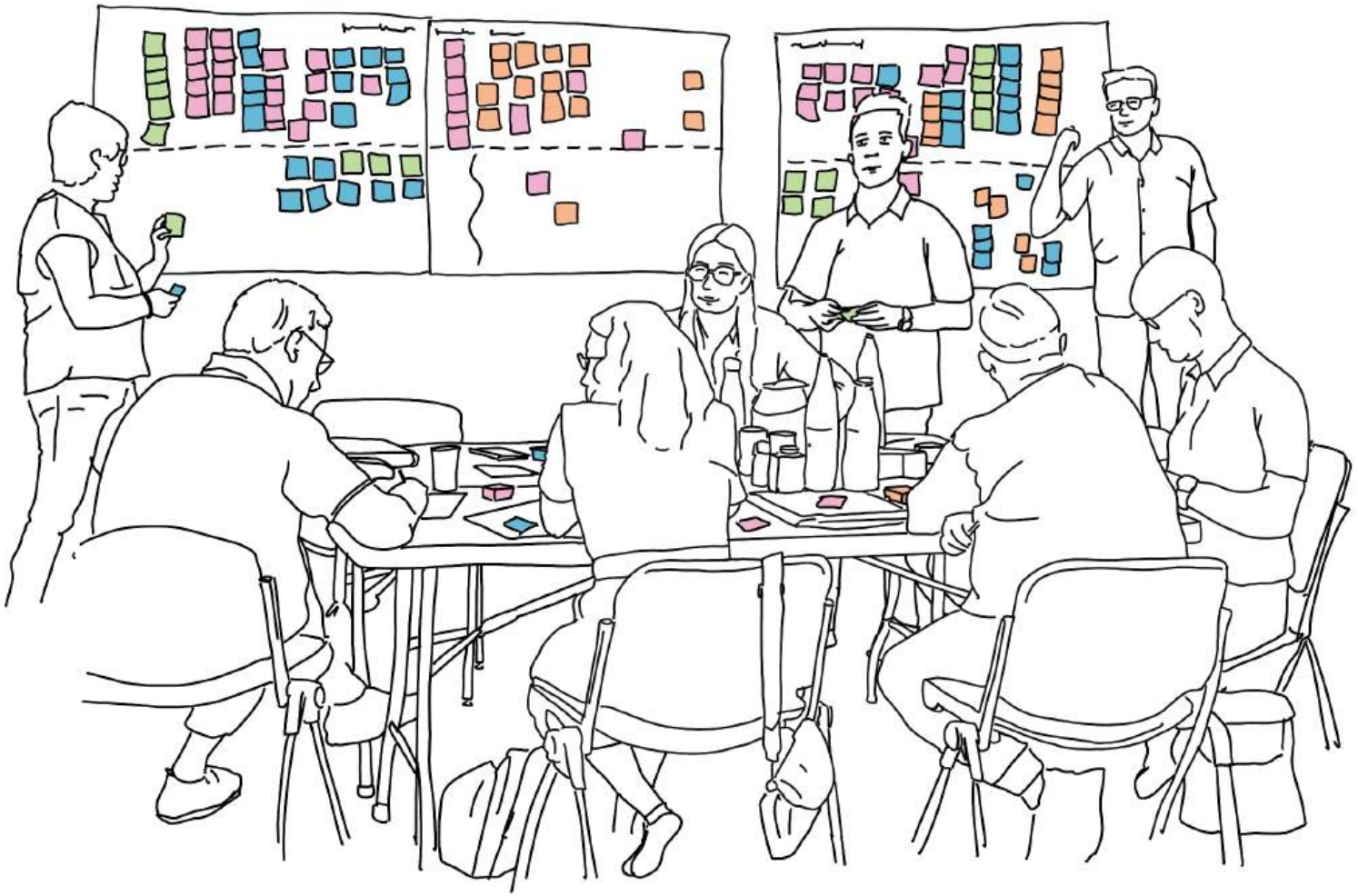
Première journée : 18 juin 2025. L'objectif était de faire le point sur les données récoltées via le questionnaire et de les enrichir par l'expertise collective. La journée a été structurée en quatre groupes thématiques :

a. Impact humain et sociétal (accès au soin, au travail, jours d'écoles manqués, perte de salaire, relogement temporaire…)
b. Impact sur l'environnement (pollution des milieux, prolifération d'espèces invasives, gestion post crise des déchets…)
c. Impact économique (interruption d'activités des entreprises, chômage technique, baisse de la production…)
d. Impact sur l'offre de services et l'attractivité du territoire (voiries et réseaux endommages, équipements et services publics interrompus, problèmes d'assurabilité…)

Chaque session de travail par groupe thématique a duré deux heures. Chacune d'entre elles comprenait une présentation des premiers résultats obtenus sur le thème traité, une séquence de travail en sous-groupe pour réfléchir et débattre sur deux questions, et une séquence de restitution en groupe complet, en mettant en commun les résultats au moyen de post-it sur un grand panneau.

Lors de chaque session de travail collectif, deux questions étaient posées aux participants : quelles sont les données que vous pouvez apporter en complément de celles recueillies pour comprendre les impacts durables des inondations de 2023-2024 sur le territoire ? Quelles sont les données qui manquent pour comprendre les impacts durables des inondations, et qui peut les apporter ?

Cet atelier de travail a permis d'obtenir de nombreuses informations supplémentaires, et des pistes de structures à contacter pour en obtenir d'autres.



Deuxième journée : 18 juillet 2025. La seconde journée de travail a réuni les participants en un seul grand groupe. L'objectif était de valider les contenus produits à partir des données récoltées par le SmageAa et le CEPRI, et de les compléter.

Les textes et illustrations issus de l'analyse intermédiaire ont d'abord été présentés à l'ensemble des participants.

Les participants ont ensuite été répartis en sous-groupes. Chaque groupe était chargé de relire et commenter plusieurs thématiques à l'aide d'une grille d'évaluation, en distinguant les éléments validés, les points à corriger ou à reformuler, et les compléments à apporter. Un système de rotation permettait à chacun de contribuer sur plusieurs sujets différents, tout en croisant les points de vue.

L'après-midi a été consacrée à une mise en commun des retours de chaque groupe. Ces échanges ont permis de préciser les idées phares de chaque thème et les éléments de langage à utiliser.

En résumé, ces ateliers de travail ont permis de nourrir le présent document en données quantitatives et qualitatives, mais aussi de les partager et d'élaborer un récit commun.

3. Analyse et structuration des données issues des ateliers de travail. Le SmageAa et le CEPRI ont procédé à l'analyse de l'ensemble des post-it collectés lors des ateliers. Ce travail a conduit à la rédaction de textes synthétiques organisés en 8 grandes thématiques qui ont émergé des discussions et à l'illustration de ces 8 thèmes.

💬 Quels **impacts** sur le **territoire** ? **Récit** des **fragilités** héritées

Des **conditions de vie dégradées** pour beaucoup



UNE VIE QUOTIDIENNE COMPLIQUÉE PENDANT LA CRISE

La mobilité a été entravée par les évènements. De nombreuses voies de circulations ont été inondées sur tout le territoire. La rocade de Saint-Omer a été fermée, ce qui a compliqué la gestion de la crise puisqu'une grande partie du secteur urbain était alors encombré. En plus d'avoir été coupées jusqu'à plusieurs semaines, les voiries ont souvent été endommagées, rendant plus complexes les déplacements de la population pendant quelques mois. Les habitants n'ont parfois pas pu se rendre à leur travail, à l'école de leurs enfants, dans les commerces, à la maison de santé, ou même rendre visite à des proches, à Fauquembergues ou à Tilques par exemple, leur causant de grandes difficultés. Les transports scolaires (collèges et lycées) ont aussi été très impactés et à l'arrêt pendant plusieurs jours du fait des routes impraticables dues aux inondations. Sur les communes de la CAPSO qui font partie du périmètre du SmageAa, 289 courses ont été annulées sur les 864 courses prévues entre le 7 et le 14 novembre 2023 et entre le 8 et le 9 janvier 2024. Dans les marais ouest, des zones sont restées inaccessibles aux voitures pendant un mois, causant la perte de locataires et des difficultés d'accès aux services publics. Les habitants du marais n'ont pas non plus pu se déplacer en escute (barque locale utilisée dans le marais audomarois) pendant plusieurs mois. Le transport s'est parfois fait en tracteur. Quelques rares axes de circulation ne sont toujours pas rétablis. C'est le cas de plusieurs ponts de Blendecques, dont certains prochainement reconstruits, et d'autres démolis. Une passerelle piétonne très fréquentée ne sera pas reconstruite.

Les inondations ont entraîné des répercussions importantes sur la vie scolaire. Plusieurs établissements ont été inondés à Saint-Omer, Arques, Wizernes, Blendecques, Eperlecques ou Lumbres, et sont restés fermés pendant plusieurs jours, voire plusieurs semaines. Après quelques jours d'interruption de cours, des solutions de repli temporaire ont la plupart du temps été trouvées pour que les cours soient donnés dans d'autres locaux. Ces solutions, importantes pour la continuité scolaire, ont néanmoins parfois posé des problèmes aux familles sans ou avec un seul véhicule. Lorsque des solutions n'ont pas pu être trouvées, des parents ont dû garder leurs enfants pendant la journée, ce qui a compliqué l'organisation familiale. Des enfants sont restés déscolarisés pendant plusieurs semaines. À Blendecques, certains élèves sont restés déscolarisés quinze jours en novembre et quinze jours en janvier, du fait deux périodes d'inondation, faute d'alternatives suffisantes pour pallier l'inondation de trois écoles. Leur situation psychologique n'a pas toujours été suivie.

Dans la commune de Bourthes, une cellule d'écoute pour les enfants, les parents et les enseignants a été mise en place en coordination avec la directrice d'une école, qui a suivi les enfants sur le plan scolaire. Mais dans d'autres communes, aucun programme de soutien n'a été mis en place pour permettre aux enfants de parler de leur traumatisme, malgré l'anxiété grandissante liée à l'intensité des pluies. L'impact sur le long terme de ces difficultés chez les scolaires est encore difficile à évaluer.

Ces situations ont amené les collectivités et leurs partenaires à envisager la délocalisation de certains établissements. Une mesure qui permettrait de limiter le risque à l'avenir, mais qui a des conséquences importantes : recomposition des trajets du quotidien, évolution du tissu commerçant, modification de la carte scolaire... À Blendecques, une boulangerie a ainsi fermé à la suite de la relocalisation de certaines écoles, en raison de la baisse de passage des familles. À Saint-Omer, la potentielle relocalisation du collège La Morinie, qui a été

fermé pendant 4 semaines et a souffert beaucoup de dégâts, est toujours en discussion.

INDEMNISATIONS : UN RENFORCEMENT DES INÉGALITÉS ET UN SENTIMENT D'INJUSTICE

Après les inondations, tout le monde n'a pas été indemnisé de la même façon. Il y a eu des inégalités selon les contrats d'assurance des uns et des autres, qui ne comportaient pas les mêmes garanties. Le niveau d'indemnisation a pu également dépendre de l'expertise et de l'intervention d'experts d'assuré ou non. Certains sinistrés ont reçu assez d'argent pour refaire complètement leur maison et racheter leur mobilier. D'autres, au contraire, n'ont pas eu de quoi tout réparer. L'indemnisation prévue par leur contrat ne couvrait pas l'ensemble des dégâts, et faute de budget suffisant, ils n'ont pas pu reconstruire ou se rééquiper correctement. Parfois, c'est la décôte liée à la vétusté qui ne permettait pas de couvrir intégralement le coût du rachat de mobilier. Les sinsitrés ont donc dû prioriser. De plus, des dommages subséquents n'ont parfois pas été indemnisés par les assurances. Par exemple, environ une semaine après les inondations, une période de gel à -5 °C a fait fissurer le carrelage de certaines habitations, or les experts étaient déjà passés.

Les écarts de traitement se sont aussi joués dans le temps. Certains dossiers ont mis des mois à être résolus, quand d'autres ont été réglés rapidement. Jusqu'à début 2025, l'Etat a assuré une cellule de soutien et des permanences pour accompagner les sinistrés dans leurs relations avec leurs assureurs, ce qui a facilité la résolution des problèmes. Le fait que les assurances aient missionné les mêmes experts pour les mêmes habitations sinistrées a aussi facilité le dialogue. On manque encore de données sur le taux de résolution des dossiers conflictuels et les solutions qui leur ont été trouvées, ainsi que sur le taux d'indemnisation des assurés. Les témoignages traduisent néanmoins une impression de grande disparité.

Le Département du Pas-de-Calais a versé 380 € à toutes les familles sinistrées, sans condition de ressources, pour couvrir la franchise d'assurance. Une aide bienvenue, mais qui n'a pas permis de gommer les écarts d'indemnisation.

Enfin, le rachat de certains biens en vue de leur démolition a pu être perçu comme inégalitaire, par exemple à Arques. Quelques propriétaires souhaitant vendre leurs biens n'étaient pas éligibles - car le coût des dommages était inférieur à 50%, notamment lorsqu'ils avaient un étage - alors que des voisins l'étaient, ce qui a généré de l'amertume chez certains. Selon un élu, d'autres ont refusé l'acquisition par le Fonds Barnier par crainte de ne pas pouvoir effectuer un nouveau crédit pour racheter un autre bien ou par attachement à leur logement.

Ces différences d'indemnisation et d'éligibilité ont nourri un sentiment d'injustice chez certains sinistrés.

UN RELOGEMENT COMPLEXE PARFOIS SOURCE DE TENSIONS

De nombreux logements ont été sinistrés par les inondations, générant quelques tensions autour de la question complexe du relogement. Parmi les 3 170 bâtiments impactés identifiés par le SmageAa, il est plausible de considérer qu'entre 2 000 et 3 000 sont des logements.

Il existait des logements d'urgence sur le territoire mais leur nombre était totalement insuffisant devant l'ampleur du nombre de sinistrés. Le relogement a donc dû être géré dans l'urgence. Les collectivités et l'Etat se sont rapidement mobilisés pour trouver des solutions pour tous.

Au niveau départemental, 388 demandes de relogement ont été enregistrées (avril 2025). La comparaison de ce chiffre avec celui des logements sinistrés montre que toutes les personnes sinistrées n'ont pas été relogées, et que beaucoup sont rapidement rentrées chez elles ou ont trouvé une solution de relogement par elles-mêmes. Selon la Maison de l'Habitat de la CAPSO, seulement 20 % des relogements ont été gérés par les dispositifs mis en place par l'Etat. 80 % des sinistrés auraient trouvé un logement grâce à la solidarité entre riverains et avec la famille.

Sur les 383 demandes de relogement adressées à l'Etat et qui ont abouti, 100 ménages ont annulé leurs demandes, 26 ont refusé la solution temporaire proposée, et 54 sont retournés dans leur logement sinistré. Certains ont refusé les solutions de relogement proposées par l'Etat ou la CAPSO car leurs animaux domestiques n'y étaient pas acceptés. Ne souhaitant pas les abandonner, ils ont alors choisi de rester dans leur logement humide et insalubre. De plus, certaines personnes âgées n'ont pas souhaité être relogées ou rentrer en EHPAD bien que leur logement soit devenu inhabitable voire insalubre. Ce fut par exemple le cas à Arques, où un octogénaire a refusé de quitter son habitation malgré la coupure d'électricité et l'odeur de fuel chez lui car il avait peur de ne pas y revenir. A contrario, le relogement a parfois été bénéfique, comme par exemple dans le camping de Clairmarais où un couple y a été relogé. Une fois que les travaux de leur logement furent terminés, ils se sentaient si bien au bord de l'eau qu'ils ne souhaitaient plus rejoindre leur logement. A terme, le couple y est tout de même retourné. Dans de nombreuses communes, les habitants ont été hébergés temporairement chez leur famille. Cette solution ne pouvait durer éternellement sans générer de tensions.

La mobilisation de lieux de relogement a été un défi. À l'échelle de la CAPSO, il y avait très peu de logements meublés disponibles et la mobilisation de gîtes a été complexe. Pendant l'hiver, beaucoup de campings étaient fermés et ne disposaient pas d'équipements adaptés à la saison. Certains d'entre eux avaient aussi été inondés. Lors de la deuxième période d'inondations (janvier 2024), il n'y avait plus de places dans les hôtels du territoire.

Sur le territoire de la CAPSO, 66 familles ont été relogées via les dispositifs mis en place par l'Etat et la collectivité. Elles sont restées entre 3 mois et 1 an dans ces hébergements temporaires. 21 familles ont été relogées dans le village solidaire de Longuenesse où les mobiles-homes ont été mis en place. Les 45 familles restantes ont été réparties dans les mobiles-homes des campings d'Arques, de Clairmarais et de Blendecques. Les familles, éloignées de leurs services habituels, ont dû se débrouiller pour gérer les transports vers les établissements scolaires. Des services se sont progressivement mis en place (courrier, point lave-linge, déplacements…).

Quelques familles ont aussi pu installer un mobile-home dans leur jardin pour être au plus proche de leur maison.

Des personnes âgées ont accepté le relogement en EHPAD. Ils ont perdu leur autonomie et vu leur vie quotidienne chamboulée. Tous les EHPAD du territoire n'ont pas suffi pour reloger toutes les personnes âgées dans le besoin localement, ce pourquoi certaines ont intégré des établissements à Lille.

Des citoyens se sont aussi mobilisés pour aider à reloger les personnes sinistrées. Un habitant du marais a relogé ses voisins sinistrés jusqu'en juillet 2025, et cet exemple est loin d'être le seul. D'autres ont proposé leurs maisons secondaires.

Malgré la mobilisation de tous, les personnes relogées et en difficulté ont manqué d'accompagnement. Selon la Confédération Syndicale des Familles, le nombre d'assistantes sociales s'est révélé insuffisant. Des communes ont quant à elles assuré un suivi des sinistrés, par exemple celle de Fauquembergues.

Enfin, quatre familles étaient toujours relogées temporairement en juillet 2025, soit un an et demi après les inondations. Des solutions pérennes sont à l'étude. A Fauquembergues, le dernier logement à être remis en état a été terminé le 1er septembre 2025.

UN ENVIRONNEMENT QUOTIDIEN DÉGRADÉ ET DEVENU MENAÇANT

Les inondations ont fragilisé de nombreux bâtiments, mis à mal les infrastructures locales, et dégradé le cadre de vie des habitants.

Certaines habitations ont été inondées à 4 reprises au cours de l'hiver. Certaines sont restées inondées pendant plusieurs semaines dans le marais audomarois, voire plusieurs mois en raison de remontées de nappes phréatiques. L'immersion longue ou répétée de nombreux bâtiments a affecté leur durabilité, fragilisé leurs fondations et entraîné des remontées capillaires dans les murs, comme l'ont constaté les diagnostiqueurs du SmageAa. Plusieurs familles rencontrées par les Compagnons Bâtisseurs leur ont fait part de leur inquiétude sur la structure de leur logement à long terme. Les dommages pouvant affecter l'intégrité de leur bâti, ils craignent que cela mette leur vie en jeu.

Après les inondations, de nombreuses personnes ont vécu dans des conditions insalubres, sans réponse concrète de leurs

L'accompagnement des sinistrés
Zoom sur les actions des Compagnons Bâtisseurs

Les Compagnons Bâtisseurs sont intervenus après l'intervention des assurances et le relogement temporaire des familles sinistrées, à la demande de la Fondation de France.

En 2025, ils ont réalisés 10 « chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée » pour deux familles et des personnes seules fragiles, notamment âgées. L'objectif était d'aider les sinistrés à rénover leur habitat et de pallier aux manquements suite aux interventions mandatées par les assurances (manque d'indemnisation, malfaçons, fermetures d'entreprises...). Cinq chantiers seront réalisés courant 2025-2026. Les chantiers sont réalisés à 95 % sur la commune de Blendecques.

Sur le village de mobile-homes où ont été relogés des habitants, un chantier solidaire a été réalisé pour créer des pergolas et une cabane serre.

Un chantier a également été réalisé pour réhabiliter le local des Restos du Coeur sur Blendecques.

bailleurs ou avec des travaux réalisés à minima par ces derniers: Par exemple, à Arques, une habitation pourtant renovée était toujours insalubre pour ses locataires en septembre 2025, avec l'apparition de moisissures. D'autres personnes, qui n'ont pas été relogées, ont aussi vécu dans des conditions dégradées et sont restées dans leur logement jusqu'à la réalisation des travaux de rénovation, et même pendant. Un couple d'Aix-en-Ergny a par exemple aménagé son garage en installant une petite cuisine et une douche, et dormait dans une caravane à côté de la maison. Certaines personnes vivent encore dans des conditions insalubres car leur logement et/ou leur mobilier reste dégradé, faute d'indemnisation suffisante et de moyens suffisants. Dans plusieurs foyers, on vit encore avec des meubles gonflés par l'humidité ou restés abîmés depuis les inondations (meubles de cuisine, pieds de table...). Dans le cas de retraités à petits revenus, ces meubles ne seront peut-être jamais rachetés. La consommation énergétique des ménages (chauffage, déshumidification...) a fortement augmenté.

Pour résorber ces logements insalubres, un Programme d'Intérêt Général (PIG) a été mis en place par les services de l'Etat et approuvé par le préfet fin septembre 2024, soit onze mois après les premières inondations. L'objectif était de couvrir les frais de travaux de remise en état des logements non pris en compte par les assurances. A l'échelle de la CAPSO, 143 foyers ont déposé un dossier, et seulement 36 ont été validés. Les autres dossiers ont été refusés car il s'agissait uniquement de demandes concernant le financement de batardeaux, pris en charge par le dispositif MIRAPI, et accompagné par l'équipe des diagnostiqueurs du SmageAa.

Le cadre de vie des habitants a aussi été altéré par le temps de latence des travaux de rénovation des uns, des démarches de rachats des biens sinistrés des autres, et des travaux plus vastes de réaménagement. En effet, plus d'un an et demi après les inondations, certaines personnes sinistrées n'étaient toujours pas retournées chez elles. A Rumilly par exemple, une habitante vivait toujours chez ses enfants en juin 2025 car la rénovation de son logement n'était pas encore terminée. Le fait que des maisons soient vides après avoir été habitées pendant des décennies donne l'impression à certains habitants de vivre dans un quartier qu'ils qualifient d'« insalubre » et leur procure un sentiment d'insécurité. A Arques, les riverains de maisons rachetées via le Fonds Barnier pour être déconstruites ont peur que des squats ou des vols aient lieu. Dans d'autres cas, les habitants ont vécu plusieurs mois avec des tas de boue issus de curages derrière chez eux, par exemple à Eperlecques, causant de fortes odeurs et un environnement dégradé.

UN IMPACT DURABLE SUR LA SANTÉ MENTALE

Lors des inondations, de nombreux habitants ont d'abord réagi par une forme de relativisation : « ça va, il y a pire que moi ». Cette attitude a souvent laissé place, avec le temps et la répétition des évènements, à un véritable effondrement psychologique. Confrontées à la réalité de leur situation – logement endommagé, perte de repères, difficultés d'accès au travail, aux soins ou aux services de base – les personnes sinistrées ont été submergées par l'ampleur des défis à surmonter. Ce décalage entre la réaction immédiate et la prise de conscience tardive reflète la profondeur du choc émotionnel vécu.

Les structures de santé, vite saturées, n'ont pas pu répondre à toutes les demandes : des ruptures de suivi et de soin ont été signalées dans certains immeubles, faute de possibilité d'accès. Malgré l'engagement des soignants – une infirmière n'hésitant pas à marcher dans l'eau pour atteindre ses patients, par exemple – les habitants se sont parfois sentis abandonnés.

Stress, angoisse, fatigue et découragement se sont alors installés, affectant durablement la santé mentale des sinistrés.

L'association Passerelles Santé ABC, qui a pris en charge environ 50 personnes dans le cadre de la coordination du parcours sanitaire et social des personnes sinistrées, a fait le constat d'une certaine « précarité sanitaire et sociale ».

La pression psychologique – et physique - a été particulièrement forte pour les personnes âgées ou isolées, comme en témoignent les Compagnons Bâtisseurs, qui ont par exemple rencontré un couple d'octogénaires dont le logement a été envahi par 60 cm d'eau. Un an et demi après les inondations, certaines personnes isolées et âgées sont toujours fragilisées par les inondations.

De nombreux autres habitants ressentent toujours peur et stress, et chaque épisode pluvieux important ou survol d'hélicoptère ravive leur traumatisme. Un agriculteur de Rumilly en a témoigné : « Même si aujourd'hui, notre état psychologique s'est amélioré, la moindre pluie nous provoquait des angoisses à revivre pareille situation, surtout chez notre fille. » D'autres habitants font part de leurs craintes aux diagnostiqueurs du SmageAa, qui se rendent chez eux pour suivre leurs travaux d'adaptation. En cas de fortes pluies, les appels des riverains au syndicat se multiplient, témoignant de leur inquiétude. Les collectivités, qui accompagnent les habitants au quotidien, constatent aussi la peur de certains habitants : « il est difficile de rassurer les gens, même en leur proposant des solutions concrètes pour adapter leur logement ». Sur 10 suivis réalisés, les Compagnons Bâtisseurs estiment à la moitié les familles touchées par un stress post-traumatique. Une proportion significative, bien qu'elle ne soit pas représentative de l'ensemble du territoire.

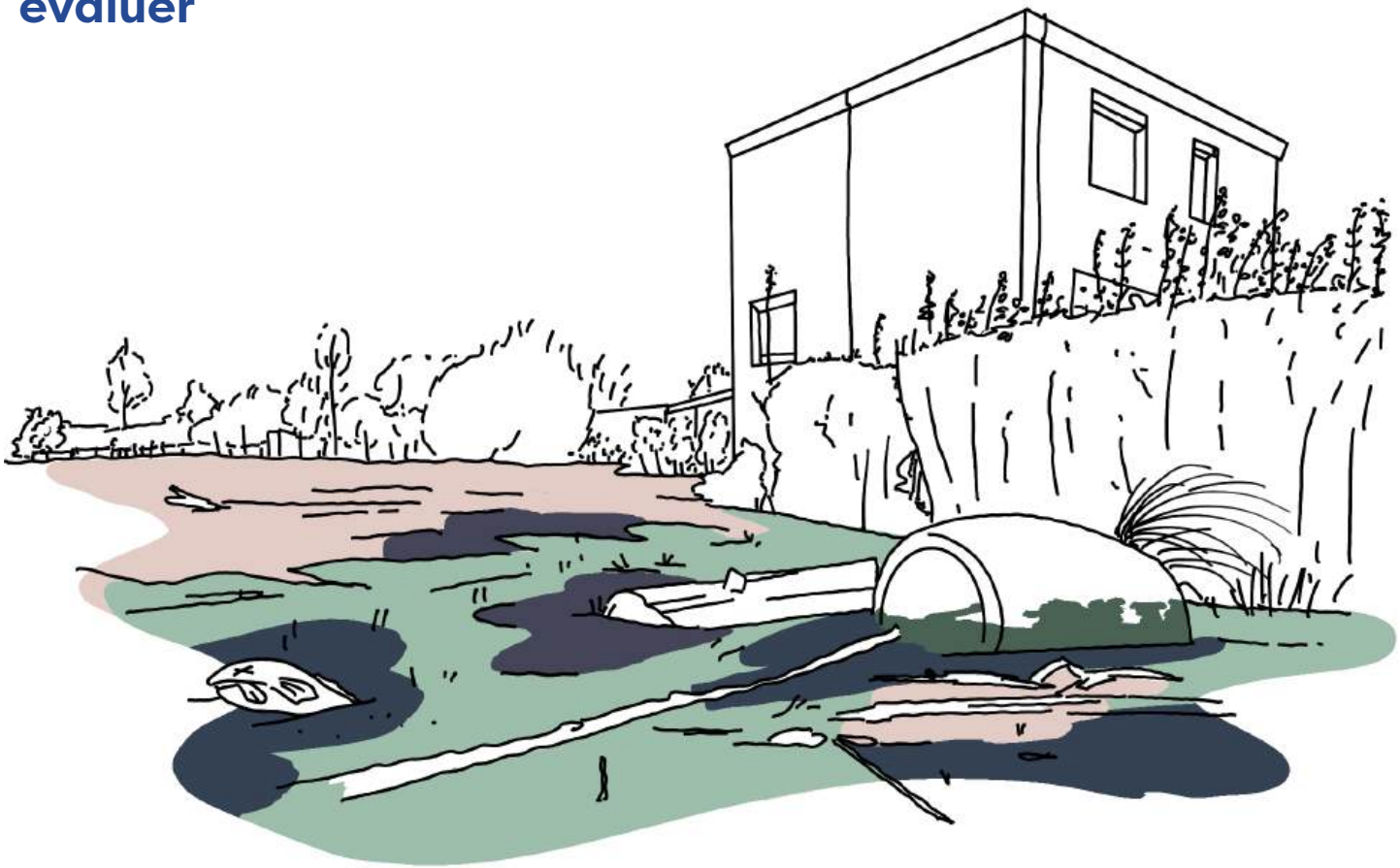
Certaines personnes ont vécu de fortes atteintes à leur affect sentimental et familial. Par exemple, en perdant des objets ou des photographies anciennes qui symbolisaient le lien et l'histoire familiale. Un agriculteur de Rumilly a retrouvé de très nombreuses photographies qui ne lui appartenaient pas dans sa propriété ; autant de souvenirs dispersés par les eaux. Pour d'autres habitants, de Blendecques par exemple, entendre que le bien pour lequel ils ont longtemps travaillé a perdu de sa valeur vénale à cause des inondations a été très dur sur le plan psychologique, en plus de représenter une perte financière importante.

Certains ont également indiqué être « perdus » face à la lourdeur administrative. Déjà affectés psychologiquement, les habitants ont souffert d'un manque d'informations fiables, notamment concernant les aides disponibles, ou encore les modalités de relogement, ce qui leur a fait ressentir une pression supplémentaire. Certaines assurances ont aussi contribué à cette pression en ajoutant de la complexité à des démarches déjà lourdes. Dans certains cas, des habitants ont rencontré des problèmes dans la réalisation des travaux de rénovation de leur logement : malfaçons, soucis de prise en charge totale des travaux nécessaires, acomptes versés sans travaux faits suite à la fermeture de l'entreprise ou à une arnaque... Face à cette accumulation de difficultés, les habitants ont dû s'adapter comme ils pouvaient, parfois en prenant sur leurs congés ou en modifiant leur emploi du temps, mais sans toujours trouver de solutions viables sur le long terme.

Les élus ont aussi été particulièrement affectés psychologiquement.

Enfin, bien qu'il n'y ait pas eu de décès lors des inondations, certains évoquent la survenue de décès indirects liés à leurs conséquences psychologiques dans les mois qui ont suivi. Il est néanmoins complexe d'en prendre la mesure.

Un impact **environnemental réel** même s'il est **difficile à évaluer**



DES POLLUTIONS QUI SE SONT DISPERSÉES ET INFILTRÉES

Les inondations ont produit beaucoup de déchets. De grandes quantités ont été collectées et traitées par les acteurs qui en ont la compétence. La CAPSO a par exemple déployé 37 bennes de 30m^3 pour les collecter au plus proche des sinistrés. Néanmoins, de nombreux déchets ont été charriés par les eaux lors de l'inondation et se sont retrouvés dans la nature, notamment dans les cours d'eau. Sacs et bouteilles en plastique, bidons, vêtements, poubelles et leur contenu. 37 m^3 de déchets ont été ramassés sur l'Aa supérieure par l'équipe rivière du SmageAa. La quantité de déchets qui a transité par la rivière est largement supérieure mais non connue. Certains déchets sont restés plusieurs mois, notamment dans le bras de la basse Meldyck ou dans le marais.

Des pollutions aux hydrocarbures ont aussi été constatées. Ces pollutions se sont traduites par la présence de grandes flaques à Blendecques, dans une cour d'école, dans l'Aa, à Arques, notamment sur la place, et ailleurs sur le territoire. Elles proviennent des nombreuses cuves à fuel des habitations utilisées pour le chauffage, ainsi que des entreprises.

D'autres pollutions ont été générées par des dysfonctionnements sur la collecte et le traitement des eaux usées. La collecte des eaux usées a été interrompue temporairement car des postes de refoulement ont été inondés, que ce soit sur le territoire du Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues (8 postes), celui de Noreade (9 postes), ou celui du Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED). Ces postes sont tombés en panne, entraînant l'impossibilité d'évacuer les eaux usées domestiques et donc de les traiter. Les eaux usées ont donc été rejetées dans les milieux. Des stations d'épuration ont aussi dysfonctionné. Submergées par des eaux claires parasites, elles n'ont pas pu traiter correctement les eaux usées et en ont déversé dans les milieux.

Déchets, hydrocarbures et eaux usées se sont diffusés dans les milieux et ont, de fait, entraîné une pollution des zones humides, des ripisylves et de la mer, bien que cela reste à confirmer par des campagnes de mesures. Au vu de la quantité d'eau qui a transité, certains acteurs considèrent que ces pollutions ont été diluées et que l'impact est moindre.

UN ÉCOSYSTÈME DÉSÉQUILIBRÉ ET DES MILIEUX AQUATIQUES DÉTÉRIORÉS

Les inondations ont déséquilibré l'écosystème local, en touchant à la fois la faune, la flore et les milieux aquatiques. Alors que des espèces se sont multipliées, d'autres ont vu leur population diminuer, en particulier dans le marais. Quelques moutons sauvages sont morts dans les inondations. Aussi, quelques carcasses de lièvres ont été retrouvées dans des haies. La faune souterraine a elle aussi été affectée. De nombreux lombrics ont par exemple été observés noyés.

Côté aquatique, des poissons se sont retrouvés piégés dans des zones basses, déconnectées des cours d'eau, ou déplacés d'un plan d'eau à un autre, entraînant un déséquilibre de l'écosystème animal. A Affringues, la SCEA Pisciculture du Bléquin a été inondée et sa production de truite arc-en-ciel s'est retrouvée dans le Bléquin et l'Aa, soit 75 tonnes de poissons (chiffres Voix du Nord). La Fédération de Pêche du Pas-de-Calais estime que l'impact écologique en aval de la pisciculture est important, bien que difficilement

quantifiable, en raison de la pression des truites arc-en-ciel sur l'espèce repère qu'est la truite fario et sur les juvéniles. En 2024, les pêcheurs de l'AAPPMA de Nielles-lès-Bléquin se sont mobilisés pour prélever un maximum d'individus qui étaient dans le milieu.

Selon Eden62, le syndicat départemental qui a pour mission la protection et l'aménagement des sites naturels du Pas-de-Calais, les suivis réalisés après les inondations à la Réserve naturelle nationale des Etangs du Romelaëre et à l'espace naturel du Grand Bagard ne montrent a priori pas d'impact significatif sur la flore, même pour les espèces les plus sensibles. A l'inverse, certaines plantes aquatiques se sont fortement développées dans le marais. Des éleveurs ont aussi constaté, après les inondations, la progression d'espèces non souhaitées ou toxiques telles que la prêle, les chardons ou les renoncules. Les premières observations témoignent de déséquilibres visibles, mais aucune vision d'ensemble n'a encore été établie.

Les milieux aquatiques ont subi des transformations majeures. Les inondations ont provoqué des effondrements de berges en de nombreux points du linéaire, notamment le long de la rivière Aa, ainsi qu'un colmatage ponctuel du lit des cours d'eau, par exemple à Renty. Ce colmatage, composé de matières organiques mélangées à des matériaux non naturels (pas uniquement des limons) et des déchets, a altéré la qualité écologique des rivières.

Mais les crues n'ont pas été les seules responsables de ces dégradations. Certaines interventions menées après les inondations, notamment des curages inadaptés, ont pu aggraver la situation. En effet, ces travaux ont parfois détruit des habitats aquatiques ou des lieux de reproduction, et entraîné la mortalité de certaines espèces de la faune locale qui ne peuvent se déplacer rapidement.

Dans le marais, la qualité de l'eau a pu être dégradée dans les casiers fermés et le niveau d'envasement des fossés a sans doute augmenté du fait de la turbidité, selon le PNR Caps et Marais d'Opale. Dans les casiers ouverts, l'impact a pu être négligeable car les eaux sont toujours en contact avec le marais et avec une qualité d'eau moyenne à médiocre.

Les crues étant des phénomènes naturels qui concourent au cycle de vie des écosystèmes, elles ont aussi eu quelques effets bénéfiques sur les milieux. La remontée des nappes a permis la résurgence d'eaux plus propres. Si les nappes phréatiques ont été rechargées lors de ces épisodes, cet effet n'a cependant été que très temporaire. La dynamique naturelle de divagation des cours d'eau a été restaurée par les crues, car des zones ont été décolmatées sur leur linéaire, des gravières ont été régénérées, des berges ont été érodées par endroits et des sédiments se sont accumulés à d'autres.

UNE COLONISATION D'ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les espèces envahissantes exotiques (EEE) telles que la Jussie rampante et la Balsamine de l'Himalaya ont profité de la montée des eaux pour disperser leurs graines en aval et se sont multipliées. La Balsamine a envahi 20% de surfaces supplémentaires dans la réserve du Romelaëre. Elle est présente dans le marais, mais y semble moins invasive que dans la vallée de l'Aa ou de la Hem, où elle se développe sur les rives. Quant à la Jussie, la station originelle s'est étendue en 2024 (marais Est), et l'espèce a colonisé de façon exponentielle de nouvelles zones du marais (marais ouest). Ainsi, 1600 kg ont été arrachés en 2024 contre 680 kg

en 2023. En 2025, l'espèce a continué de proliférer de façon importante, avec le développement de nombreuses stations satellites dans le secteur historiquement envahi. Selon le PNR Caps et Marais d'Opale, un point de bascule est possible avec un risque de colonisation de l'ensemble du marais.

Il existe également des EEE pour la faune, tels que les rats surmulots. Dans plusieurs communes, des remontées de cette espèce ont été observées. Quant aux rats musqués, leur nombre est en baisse sur le territoire de la CAPSO, notamment depuis les inondations qui les ont impactés en noyant les terriers.

UNE AUGMENTATION DES NITRATES DANS LA NAPPE

Les nappes phréatiques sont parfois montées de 10 mètres, ce qui a par endroits remobilisé des stocks de nitrates présents dans les sols. Le Syndicat de l'Eau du Dunkerquois (SED) l'a constaté sur l'un de ses forages, où la concentration en nitrates s'est révélée plus élevée qu'avant les inondations. Même si les niveaux restent en dessous des seuils réglementaires, cette évolution appelle à la vigilance.

UNE PERTE DE SOL FERTILE ET UNE PRODUCTION AGRICOLE DE MOINDRE QUALITÉ

Des dépôts de boues issus du ruissellement ont été observés en de nombreux points du territoire, témoignant d'un lessivage important des versants agricoles. Le ruissellement a créé des ravines d'un mètre de profondeur dans certains champs et emporté une partie des sols fertiles, ce qui pourrait avoir diminué la qualité des productions agricoles, selon certains témoignages. En parallèle, le lessivage des sols a entraîné le déplacement de sédiments et le transport des nitrates, ce qui a pu fertiliser d'autres milieux via le dépôt de sédiments en fond de vallée. Ces effets restent encore à mesurer précisément. Dans le marais, certains considèrent aussi que la terre est appauvrie : elle serait moins vivante suite à la diminution très forte du nombre de vers de terre. D'autres s'interrogent sur la pollution possible des sols par les hydrocarbures et produits phytosanitaires. Des analyses de sol ont été effectuées chez les maraîchers bio, mais les résultats n'ont pas encore été communiqués.

L'importance d'un état initial

Si l'impact environnemental des inondations est indéniable, il reste pourtant difficile à quantifier avec précision. En cause : l'absence fréquente d'un « état zéro » ou état initial de référence, qui permettrait de mesurer les évolutions. Par exemple, il est aujourd'hui complexe d'évaluer la présence éventuelle d'hydrocarbures dans les sols liée aux inondations faute de données antérieures à la crise. À l'inverse, pour ce qui concerne le colmatage des cours d'eau, il est possible de constituer un état zéro. Cela ouvre la possibilité d'évaluer précisément l'impact environnemental de la crise, de suivre l'évolution des tronçons touchés dans le temps, et de mieux distinguer la nature des dépôts exogènes (limons, matières organiques, déchets, etc.). Cela fera l'objet d'un suivi dans le cadre du futur Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de l'Aa et de ses affluents (2028-2037). Dans certains cas, comme dans le marais audomarois, des suivis de la flore pourraient être envisagés sur des parcelles bien connues, notamment par le Parc Naturel Régional, mais ces analyses demandent du temps et des moyens.

Des **acteurs économiques** et un **service public fragilisés**



UNE DÉSORGANISATION DE L'ACTIVITÉ

Les inondations ont perturbé le fonctionnement des entreprises, des services publics et des collectivités locales. Au plus fort de la crise, puis dans les semaines et mois qui ont suivi, tous les efforts ont été mobilisés pour faire face à l'urgence, limiter les dégâts et tenter de reprendre une activité normale.

Dans les entreprises, il a fallu réorganiser le travail en fonction des dégâts matériels et de la disponibilité des salariés. Par exemple, chez Arc International, l'activité de cartonnage a été interrompue et les équipes redéployées sur le nettoyage.

Dans le marais, le trafic fluvial a été interrompu durant 4 à 5 mois, désorganisant l'activité économique qui en dépend.

Dans le secteur du bâtiment, de nombreux professionnels ont passé un temps considérable à établir des devis, souvent à la demande des assurances. Ces devis n'ont pas toujours été suivis de travaux, générant ainsi une charge de travail importante, mais non rémunérée.

Les collectivités, elles aussi, ont été largement mobilisées pour gérer l'urgence et accompagner les habitants et les acteurs économiques - même si cette mobilisation n'a pas été uniforme à l'échelle du territoire. Ce travail prioritaire a conduit, dans certains cas, au report de projets en cours ou à la suspension de missions de fond.

C'est aussi le cas pour l'ASA de la 7e Section des Wateringues, qui a dû revoir son prévisionnel de curage. Certains chantiers en cours ont été interrompus et, dans la mesure du possible tant sur le plan matériel que réglementaire, les efforts ont été redéployés vers des secteurs non touchés par les inondations. En parallèle, des opérations d'évacuation ont été nécessaires afin de retirer les engins immobilisés dans les zones inondées. Au-delà du temps et des moyens mobilisés pour répondre aux urgences auprès des communes et des riverains, la 7e Section des Wateringues a constaté que la stagnation prolongée des eaux dans le marais Audomarois entraine une augmentation des volumes de sédiments à extraire, ce qui aura des conséquences directes sur la programmation pluriannuelle des activités d'entretien et nécessitera une adaptation à long terme.

Dans l'ensemble, ce bouleversement généralisé a freiné l'activité courante, désorganisé les priorités et engendré des retards difficiles à rattraper et encore visibles aujourd'hui.

UNE SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE ET UN MANQUE DE VALORISATION DU TRAVAIL EFFECTUÉ

Le bouleversement provoqué par les inondations a également engendré une réelle souffrance au travail. La surcharge liée à la gestion de crise, la désorganisation des équipes, et le rythme soutenu de l'activité ont fortement éprouvé les professionnels, tous secteurs confondus. À cela s'est ajouté, pour certains, un manque de reconnaissance et de valorisation de leur engagement, en particulier dans les collectivités territoriales. Pour les élus comme pour les agents des collectivités, ce sentiment a pu être renforcé par un dialogue difficile avec certains administrés, qui ont cherché des coupables et ont parfois eu du mal à gérer leurs émotions. Ceux-ci, en première ligne au contact de la population, ont particulièrement été atteints sur le plan psychologique. Certains, épuisés de cette situation, ont même décidé de ne pas se re-présenter aux élections municipales de 2026.

Cette souffrance, parfois invisible, reste bien présente. Dans de nombreuses structures, les impacts psychologiques perdurent : stress, fatigue, perte de repères, voire burn-out. Autant de signaux qui, s'ils ne sont pas pris en compte, pourraient affecter durablement la qualité de vie au travail, la productivité et la capacité des équipes à faire face à de nouvelles crises.

UNE ÉCONOMIE LOCALE FRAPPÉE À TOUS LES NIVEAUX

Les inondations ont affecté l'ensemble du tissu économique local, sans distinction de taille ni de secteur : exploitants agricoles, maraîchers, commerçants, TPE, PME, artisans, professions libérales, grandes industries, services publics… Toutes les activités ont été touchées, et toutes n'avaient pas la même capacité à se relever. Ce n'est pas parce que les acteurs économiques et publics se sont relevés en 2024 qu'ils se relèveront la fois d'après.

À Nieurlet, Rumilly, et dans d'autres communes, des exploitants agricoles et maraîchers ont perdu l'intégralité de leurs récoltes, entièrement submergées pendant parfois plusieurs semaines. Selon les demandes d'aides adressées à la CAPSO, les éleveurs du territoire ont perdu 3 723 bêtes d'élevage à cause des inondations. D'autres ont perdu du fourrage ou du matériel.

Des artisans ont aussi été inondés, par exemple un fournisseur de matériel agricole à Thiembronne. C'est aussi le cas de nombreux commerces de proximité, tels que les restaurants de la place d'Arques, les cafés et la boucherie d'Esquerdes ou encore celle de Blendecques… Certains ont pu rouvrir après quelques jours de fermeture ; d'autres après une année de travaux, parfois recommencés après l'inondation de janvier 2024. Des professionnels libéraux tels que des kinés ont aussi dû stopper leur activité pendant plusieurs mois, notamment à Arques ou à Lumbres. Les plus grandes entreprises et industries de la vallée ont elles aussi été lourdement touchées. C'est par exemple le cas d'une industrie à Arques, où l'inondation a entraîné la perte de stock, d'archives et de matériel. L'entreprise étant en restructuration, le four n'était heureusement pas en fonctionnement, ce qui a permis d'éviter des dégâts plus importants. Chez un autre industriel, des machines ont été mises hors d'usages par l'eau.

Toutes les entreprises n'ont pas été affectées de la même manière. Certaines, non inondées, ont profité d'effets d'aubaine temporaires et ont su tirer leur épingle du jeu, au prix d'un surcroît de travail, d'horaires rallongés, et d'une mobilisation intense. Quelques abus ont tout de même été observés : hausses injustifiées des prix, qualité insuffisante des produits, ou créations opportunistes d'entreprises.

Pour d'autres, déjà fragilisées, les inondations ont été le coup de grâce : elles ont provoqué leur faillite ou leur cessation d'activité. C'est par exemple le cas d'une grande industrie de la vallée, qui a fermé ses portes, laissant 170 personnes sans emploi. En mars 2025, 70 d'entre elles avaient retrouvé un travail, la majorité dans les autres papeteries. Certains ont rejoint le Dunkerquois : le métallurgiste Arcelor, le producteur de surgelés à base de pommes de terre Clarebout ou encore le fabricant de batteries pour l'industrie automobile Verkor ont recruté des anciens de cette industrie. 80 personnes restaient en congés de reclassement, dont 30 en formations. 4 personnes étaient encore sur site pour les opérations de maintenance et de démantèlement de l'usine, avant la potentielle reprise du site, qui est en projet. Autre exemple :

dans le marais, du côté de Saint-Omer, un jeune maraîcher qui venait de s'installer en bio a changé de métier après les inondations. Des petits commerces ont aussi déposé le bilan, comme la boucherie de Blendecques. Tandis que certains établissements ont été repris en maintenant la même activité, d'autres ont fait l'objet d'un changement d'activité de la part des repreneurs, ce qui modifie l'offre du territoire. Un magasin de légumes a par exemple été transformé en boucherie à Saint-Omer.

DES IMPACTS EN CASCADE ET DES PERTES D'EXPLOITATION GÉNÉRALEMENT NON INDEMNISÉES

L'eau a causé des dommages directs dans les entreprises, mais d'autres impacts sont apparus en cascade, entraînant des pertes d'exploitation qui n'ont pas toujours été indemnisées.

Chez un industriel à Blendecques, l'inondation des locaux a entraîné une interruption de l'activité de 9 jours, qui a généré environ 450k€ de perte d'exploitation. Une partie du site d'une autre industrie à Arques et de ses abords étant inondée, certains salariés n'ont pas pu rejoindre leur poste, ce qui a impacté indirectement l'activité. Dans d'autres grandes entreprises, comme les papeteries, certains salariés ont été absents pendant plusieurs mois, car ils ont dû gérer les conséquences des inondations sur leur logement et faire face à des impacts psychologiques importants au niveau personnel (burn out, déprime, perte de points de repère, etc).

Des artisans et commerçants ont été confrontés à des répercussions indirectes. Certains ont par exemple dû faire face à l'endommagement de biens de leurs clients qu'ils avaient en réparation chez eux. C'est par exemple le cas d'un chauffagiste à Thiembronne, d'un garagiste situé dans

L'impact des inondations sur les entreprises

Zoom sur les entreprises ayant demandé un soutien à la CAPSO

Sur le périmètre de la CAPSO, 38% des entreprises contactées ont dû fermer au moins 3 jours, à cause de l'inondation de leurs locaux, la détérioration de leur matériel ou l'inaccessibilité de leurs lieux de travail tels que les chantiers.

48 entreprises ont été soutenues par la CAPSO via des subventions ou des avances remboursables. 33 d'entre eux ont eu des dégâts directs dans leurs locaux ou sur leur matériel. Pour ceux qui ont indiqué le coût des dommages, soit 25, cela représentait un montant total de 1 400 000 €. Ces entreprises ont toutes subi une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 30% par rapport à 2019 (année de référence avant COVID).

21 agriculteurs ont été soutenus par des subventions, après avoir perdu au total près de 183 tonnes de cultures et 3723 bêtes d'élevages, entre autres. Le montant des pertes pour le total de ces dossiers représente 1 498 000 € et le montant des investissements pour réparer les dégâts 947 000 €.

le marais, sur la commune de Saint-Omer, ou encore d'un garage agricole à Bourthes. Chez ce dernier, des véhicules de clients ont été noyées. Le chantier de remise en état de la route, en impasse, qui permet d'accéder à son garage, l'a aussi impacté indirectement en rendant impossible les livraisons de façon temporaire. Certains artisans et commerçants inondés ont vu leur fonds de commerce être dévalué suite aux inondations, ce qui entraine une perte de capital pour eux et complique la transmission.

Du côté des exploitants agricoles et maraîchers, certains, après avoir perdu leur récolte, n'ont pas pu replanter à la période souhaitée ; entraînant un décalage des cultures d'environ un mois et une perte d'exploitation indirecte. Les exploitants sinistrés, ayant pour la majorité des terres dans des communes non-inondées, ont souvent pu limiter l'impact sur leur chiffre d'affaires, excepté les maraichers du marais qui n'ont pas d'autres terrains pour compenser.

Même les entreprises non inondées ont souffert et ont subi des impacts indirects. C'est particulièrement vrai dans le secteur du bâtiment : chantiers à l'arrêt pendant plusieurs mois, projets arrêtés, matériel noyé sur les chantiers, incapacité à répondre à des appels d'offres… Certains artisans ont perdu plusieurs milliers d'euros de chiffres d'affaires. La boulangerie d'Esquerdes n'a pas non plus été inondée, mais la commune étant coupée en deux par les eaux, le boulanger ne pouvait se rendre à son fournil. Son entreprise a ainsi subi une perte d'exploitation importante. D'autres petites entreprises ont subi le même sort car les salariés ne pouvaient se rendre dans leurs locaux, à Ouve-Wirquin, Fauquembergues ou Tilques notamment.

Les pertes d'exploitation ont été indemnisées lorsque les entreprises avaient souscrit à la garantie spécifique « perte d'exploitation ». Néanmoins, celle-ci ne les prend pas toutes en compte. En effet, les pertes d'exploitation qui résultent de l'impossibilité d'accéder aux sites, des carences des fournisseurs, ou encore des salariés eux-mêmes inondés ne sont pas indemnisées même ayant souscrit à la garantie spécifique « perte d'exploitation ». D'autres fois, ces pertes n'ont pas été indemnisées car elles n'atteignaient pas un certain seuil. Inondées ou non, de nombreuses entreprises ont dû puiser dans leurs fonds propres pour compenser ces pertes d'exploitation, ce qui les fragilise encore aujourd'hui.

UN SENTIMENT D'INÉGALITÉ MALGRÉ DES AIDES NOMBREUSES

Plusieurs types d'aides ont été déployés, notamment par les collectivités locales : exonérations de loyers décidées par certaines communes (par exemple pour la boulangerie d'Esquerdes), subventions ou avances versées par des communes et des intercommunalités. La CAPSO a par exemple soutenu 48 entreprises et 21 agriculteurs via la Maison du développement économique, en leur accordant des subventions ou des avances remboursables. La CCPL a soutenu dix entreprises, dont deux agriculteurs, via des avances ou des subventions comprises entre 1 500 et 5 000€. La Région a pris en charge 50 % des franchises d'assurance dans une limite de 5 000 € pour les entreprises sinistrées via le dispositif FASE, mais aussi proposé des avances de trésorerie via le fonds de soutien FINE2.

L'État a également apporté un soutien aux entreprises. Une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 € a été mise en place sur demande du Premier Ministre pour soutenir les

TPE et indépendants ayant subi des pertes d'exploitation directes ou indirectes. Pour les entreprises impactées par les évènements de novembre 2023 et janvier 2024, la double franchise a été supprimée. L'Etat a aussi permis le dégrèvement de la taxe foncière pour inexploitation des locaux commerciaux, le temps de l'inondation ou des travaux. La Direction Départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais a autorisé des aménagements de règlements. L'URSSAF a également accordé une aide d'urgence allant jusqu'à 2 000 € pour les travailleurs indépendants sinistrés, ainsi que des reports d'échéances sociales pour les entreprises et les indépendants les plus en difficulté. Le recours à l'activité partielle a été rendu possible pour les entreprises, dont les exploitations agricoles.

Les agriculteurs ont été aidés par plusieurs organismes, notamment par la Mutualité Sociale Agricole (MSA) : prise en charge partielle des cotisations sociales, étalement des échéances, etc. Ils ont également pu mobiliser le régime des calamités agricoles pour indemniser la perte de fonds, et l'indemnisation de solidarité nationale (ISN) pour la perte de récoltes non-assurées. La DDTM a délivré une aide de soutien à la trésorerie pour les éleveurs et les maraîchers. Le dispositif FranceAgrimer a aussi mobilisé des crédits du Ministère de l'Agriculture pour soutenir l'investissement. Enfin, la DDFIP a mis en place le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) à hauteur de 100%.

Malgré la diversité et l'importance de ces aides, leur répartition a été perçue comme inégale. D'abord, parce que les moyens mobilisables par les collectivités dépendaient fortement de leurs capacités financières pour soutenir leurs entreprises. Ainsi, la CCHPM n'a pas pu délivrer d'aides aux entreprises de son territoire, contrairement à la CAPSO et la CCPL. Ensuite, la nature et l'ampleur des aides ont varié selon la taille ou le secteur d'activité des bénéficiaires : agriculteurs, maraîchers ; artisans ou grandes industries n'ont pas accédé aux mêmes dispositifs. Dans le secteur de l'agriculture, les plus grandes exploitations ont été perçues comme favorisées, car les aides du régime des calamités agricoles et l'indemnisation de solidarité nationale sont calculées en fonction du type de culture/élevage et des surfaces touchées. Ce mode de calcul ainsi que les seuils d'éligibilité rendent ces aides plus accessibles et avantageuses aux grandes exploitations spécialisées qu'aux petites exploitations diversifiées.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures a été déployé de manière fragmentée, ce qui n'a pas permis de répondre de façon équitable à l'ensemble des besoins. Les entreprises n'ont donc pas toutes eu les mêmes aides pour se relever. Ce constat a fait naître un sentiment d'injustice parmi les acteurs économiques.

Aussi, certaines entreprises, craignant le montant de la franchise et l'augmentation de leur cotisation pour l'année suivante, voire même la résiliation de leur contrat, n'ont pas déclaré le sinistre à leur assurance. C'est notamment le cas de certains papetiers ou de petits commerçants. Ils ont ainsi financé voire réalisé eux-mêmes les travaux de réparation nécessaires.

En plus des aides financières, une aide psychologique pour les chefs d'entreprises a été mise en place suite aux inondations de 2023-2024. Il s'agit du dispositif APESA (Aide Psychologique aux Entrepreneurs en Souffrance Aiguë).

UN SERVICE PUBLIC AFFAIBLI

Les collectivités territoriales et autres opérateurs de services publics ont aussi été fragilisés. Certains de leurs équipements ou infrastructures ont été endommagés. Leur mobilisation pour gérer la crise, aider les habitants et les entreprises, et réparer les dégâts, leur a demandé beaucoup de moyens alors-même que des agents étaient absents à cause des conséquences des inondations sur leur vie personnelle.

Bien qu'elles aient reçu des aides de la part de l'Etat, les collectivités et leurs groupements ont dû assumer de nombreux coûts, ainsi qu'une charge de travail conséquente (aide au relogement temporaire et définitif ; aides pour les entreprises ; remise en état des équipements et aménagements publics ; gestion des déchets…).

Par exemple, la CAPSO a dû assumer 300 000 € de dépenses supplémentaires liés à la gestion des déchets, et la CCPL 30 000 € sur ce même sujet. Cette dernière a estimé le coût des impacts directs qu'elle a dû endosser à 420 000 € environ. Elle a dû remettre en état le terrain de foot synthétique de Lumbres, fermé à deux reprises pendant 4 mois et demi puis 1 mois, pour 215 000 € ; ainsi que la liaison cyclable Lumbres-Remilly pour un coût de 105 000 €. Autre exemple, le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a estimé le coût direct des inondations pour sa structure à un million d'euros. Il a dû puiser dans ses fonds propres pour s'en relever. Quant à l'Institution Intercommunale des Wateringues, elle a estimé ses dépenses occasionées par les inondations à 4 millions d'euros sur l'intégralité de son périmètre (bassin versant de l'Aa), alors que son budget annuel de fonctionnement était de 3,6 millions d'euros en 2022.

Le manque de moyens d'ingénierie en interne pour faire face aux conséquences des inondations a aussi été un obstacle pour certaines collectivités. à Arques, les travaux des 33 voiries impactées n'avaient toujours pas été réalisés en septembre 2025 par manque de ressources en interne pour piloter tous ces projets.

Autant de cas qui montrent l'investissement financier mais aussi humain considérable des collectivités.

Une **attractivité** du territoire **dévalorisée**



Un impact sur l'image du territoire difficilement mesurable

Pour certains acteurs du territoire, les inondations ont profondément affecté son image et sa capacité à attirer ou retenir habitants, touristes et investisseurs. Si les zones touchées restent relativement circonscrites, les effets perçus s'étendent à l'ensemble du territoire.

L'image de territoire à risque pourrait peser dans les décisions d'installation ou de développement des acteurs économiques, même si aucune donnée chiffrée précise n'est encore disponible à ce jour. Pour la CAPSO, il n'y aurait en moyenne pas de baisse d'installation d'entreprises. La dynamique de baisse d'installation d'activités économiques des entreprises reste néanmoins à mesurer. Elle est à mettre en perspective avec la création de la nouvelle marque territoriale « Welcomer », qui a pour but de valoriser et rendre plus attractif le pays de Saint-Omer, et qui pourrait contrebalancer cette tendance.

DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES DUREMENT ET DURABLEMENT TOUCHÉS

Les inondations ont touché de nombreux équipements publics et locaux associatifs, perturbant fortement le fonctionnement quotidien du territoire. Cela a eu un impact direct sur la vie des habitants, en fragilisant leur ancrage social. En effet, des lieux de vie collective ont été impactés. Plusieurs salles polyvalentes ont dû fermer pendant plusieurs mois, empêchant toute activité associative de loisir et générant une perte financière pour les communes. C'est le cas, par exemple, de la salle Léo Lagrange à Lumbres ou de la salle Devillers à Arques, restées fermées durant sept mois. Les Ateliers de la Grand Place d'Arques ont également été fermés pendant plusieurs semaines. A Arques aussi l'école de musique, inondée, a nécessité la relocalisation des cours dans d'autres bâtiments du conservatoire de musique du Pays de Saint-Omer. Les activités sportives de plein air n'ont pas été épargnées : plusieurs terrains de sport ont été endommagés, notamment à Lumbres ou Zudausques, et n'ont pu rouvrir qu'après plusieurs mois.

Les activités associatives d'intérêt général ont aussi été fortement désorganisées. À Arques, les Restos du Cœur, la Maison de la Diversité ou encore la LPO ont dû être relocalisées pendant plusieurs semaines, ce qui a complexifié leur action. Les fermetures ont désorganisé des actions de protection sociale essentielles et limité l'accès des habitants à certains services.

Si de nombreuses associations n'ont pu fonctionner normalement, d'autres ont connu un surcroît d'activité particulièrement intense. C'est le cas de la Protection Civile, fortement mobilisée pendant toute la durée de la crise et après, mais aussi de collectifs et d'associations d'habitants qui se sont renforcés ou se sont créés.

UNE OFFRE DE LOGEMENTS TOURISTIQUES RÉDUITE ET UN IMPACT SUR LE SECTEUR QUI RESTE À CONFIRMER

Les inondations ne se sont pas produites pendant ou à proximité de la saison touristique, or elles ont tout de même impacté le secteur et ses installations.

La Maison du Marais a été fermée pendant 3 semaines après

avoir été inondée 2 fois dans sa partie en sous-sol, puis a dû réaliser d'importants travaux pour rétablir les visites. Dans le marais, les visites guidées en bateaux traditionnels ont été temporairement suspendues, car le niveau était trop haut pour circuler. Pour les seuls mois de novembre et décembre 2023 (hors saison touristique haute), c'est une perte de chiffre d'affaires d'environ 71% par rapport à l'année précédente.

Des campings et gites ont été inondés à Eperlecques, Thiembronne, Clairmarais... Certains ont rouvert leurs portes rapidement ; d'autres sont restés fermés de quelques semaines à plusieurs mois – jusqu'à une année ; et d'autres n'ont pas réouvert.

Les propriétaires de gites ont été sollicités pour reloger des sinistrés. Ces occupations envisagées comme temporaires se sont avérées parfois longues et en partie sur la période touristique. Les propriétaires de gîtes qui hébergeaient toujours des sinistrés à la période des vacances de Noël et avaient des réservations ont dû les annuler. Les plateformes de location leur ont alors appliqué des pénalités pour annulation de dernière minute. Un gîte a même servi à reloger ses propriétaires pendant les travaux de leur maison jusqu'en mars 2025, le soustrayant à l'offre de logements touristiques et entrainant un manque à gagner.

Certains propriétaires de gîtes ressentent une baisse de fréquentation en semaine ; d'autres habitants une fréquentation touristique similaire à l'avant-inondation, comme si les visiteurs « avaient oublié ». Certains habitants signalent des maisons secondaires « abandonnées » à Houlle, dans un secteur normalement très touristique. Selon la Maison du Marais, la réservation de groupes était en berne pour la première période de 2024 : -16% de fréquentation du public « groupe » par rapport à 2023. Certains groupes appelaient encore plusieurs mois après les inondations pour savoir s'il était tout de même possible de visiter le marais. Les discours de visite ont dû être adaptés face aux questions quasi systématiques liées aux inondations dans le marais. En 2025, l'image du marais comme une zone sinistrée semble s'éloigner chez les visiteurs selon la Maison du Marais, qui reçoit de moins en moins de questions sur les inondations. Dans le Pays de Lumbres, l'office du tourisme a comptabilisé le nombre de nuitées toute catégorie d'hébergement confondue sur son périmètre : elles étaient de près de 61 000 en 2022 contre un peu moins de 50 000 en 2023 et près de 56 500 en 2024. La fréquentation touristique a donc baissé sur le territoire en 2023, puis est remontée en 2024, sans retrouver encore le niveau de 2022. Un détail par saison de ces chiffres permettrait de vérifier si les inondations sont la cause de la baisse de fréquentation car, rappelons-le, les inondations ont eu lieu en novembre 2023.

Ainsi, il manque encore des données pour évaluer la dynamique du secteur suite aux évènements sur l'ensemble du bassin amont de l'Aa.

UNE DÉVALUATION DES BIENS MAIS PAS DE BAISSE DES TRANSACTIONS

Le marché immobilier porte la trace directe des inondations. Dans des secteurs comme Blendecques, Wizernes ou le marais ouest, des professionnels estiment une dévaluation des biens atteignant -20 %. Les sinistrés se trouvent ainsi doublement pénalisés : par la perte d'usage de leur logement après l'inondation, mais aussi par sa dévalorisation, surtout lorsque le bien n'était pas classé en zone inondable au moment de l'achat.

Malgré cette dépréciation, le marché reste actif sur le territoire audomarois : les ventes, notamment de maisons inondées, se poursuivent à un rythme soutenu. C'est notamment le cas à Arques et Blendecques. Un agent immobilier du secteur confie avoir à l'impression que les inondations ont été oubliées. Les acquéreurs sont plus prudents, mais ça ne les empêche pas forcément d'acheter. Par exemple, à la mairie d'Eperlecques, les appels de futurs acheteurs se multiplient pour en savoir plus sur le caractère inondable des biens.

Beaucoup d'achats sont réalisés par des investisseurs qui souhaitent mettre les biens en location de longue ou de courte durée, notamment dans les communes fortement impactées comme Blendecques et Arques. Selon un élu de la commune de Blendecques, la même dynamique y avait été observée après l'inondation de 2002. Louer en zone inondable devient en revanche de plus en plus difficile : « personne ne veut prendre le risque », confient certains propriétaires.

Sur le territoire du Montreuillois, qui est un territoire moins dynamique que l'Audomarois, le marché de l'immobilier est moins actif. Selon un agent immobilier interrogé, les futurs acheteurs ne veulent pas prendre le risque d'acheter en secteur inondable ni même hors secteur inondable si les accès ont été bloqués pendant les inondations. Le secteur est tellement en difficulté qu'il a décidé d'arrêter son activité à la fin de l'année 2025. De plus, il ne souhaite pas vendre des biens qui ont été sinistrés.

DES CONTRATS D'ASSURANCE RÉSILIÉS OU DONT LE TARIF AUGMENTE

Certains assureurs ont déjà renoncé à assurer certaines maisons, à Nieurlet, Esquerdes ou Blendecques par exemple.

Des difficultés à envisager l'avenir

Les habitants expriment un besoin d'information et de visibilité, sur les choix de recomposition urbaine et sur le futur du territoire. L'incertitude nourrit l'inquiétude et complique les décisions de vie. Pourtant, des initiatives donnent de l'espoir.

À Blendecques, un groupe d'étudiants en architecture et paysage de l'ENSAPL de Lille a présenté des propositions concrètes d'habitats adaptés au contexte. Leur travail a touché les habitants et leur a redonné des perspectives d'avenir désirables. Il a permis de leur montrer des possibilités d'adaptation, ravivant leur envie de rester et de renouer positivement avec la présence de l'eau.

Pour d'autres logements inondés, notamment à Arques, les cotisations ont doublé. Elles ont même augmenté pour les logements qui n'ont pas été sinistrés (+20% pour certains propriétaires de Longuenesse). Au-delà de l'augmentation des tarifs, certains habitants sinistrés ont été informés qu'en cas de nouvelle inondation, leur contrat pourrait être résilié ; une pression supplémentaire qui pèse sur eux.

Les collectivités aussi connaissent des inquiétudes vis-à-vis de leurs assurances : certains assureurs ont augmenté le prix de leurs cotisations d'environ 30%. La commune d'Arques a ainsi vu passer sa cotisation de 100 000 € à 130 000 €, et celle de Blendecques de 47 000 à 140 000 € par an. Un nouveau marché a permis à cette dernière d'abaisser le prix de sa cotisation à 44 000 € par an depuis le 1er janvier 2026. D'autres assureurs ont indiqué ne plus vouloir assurer

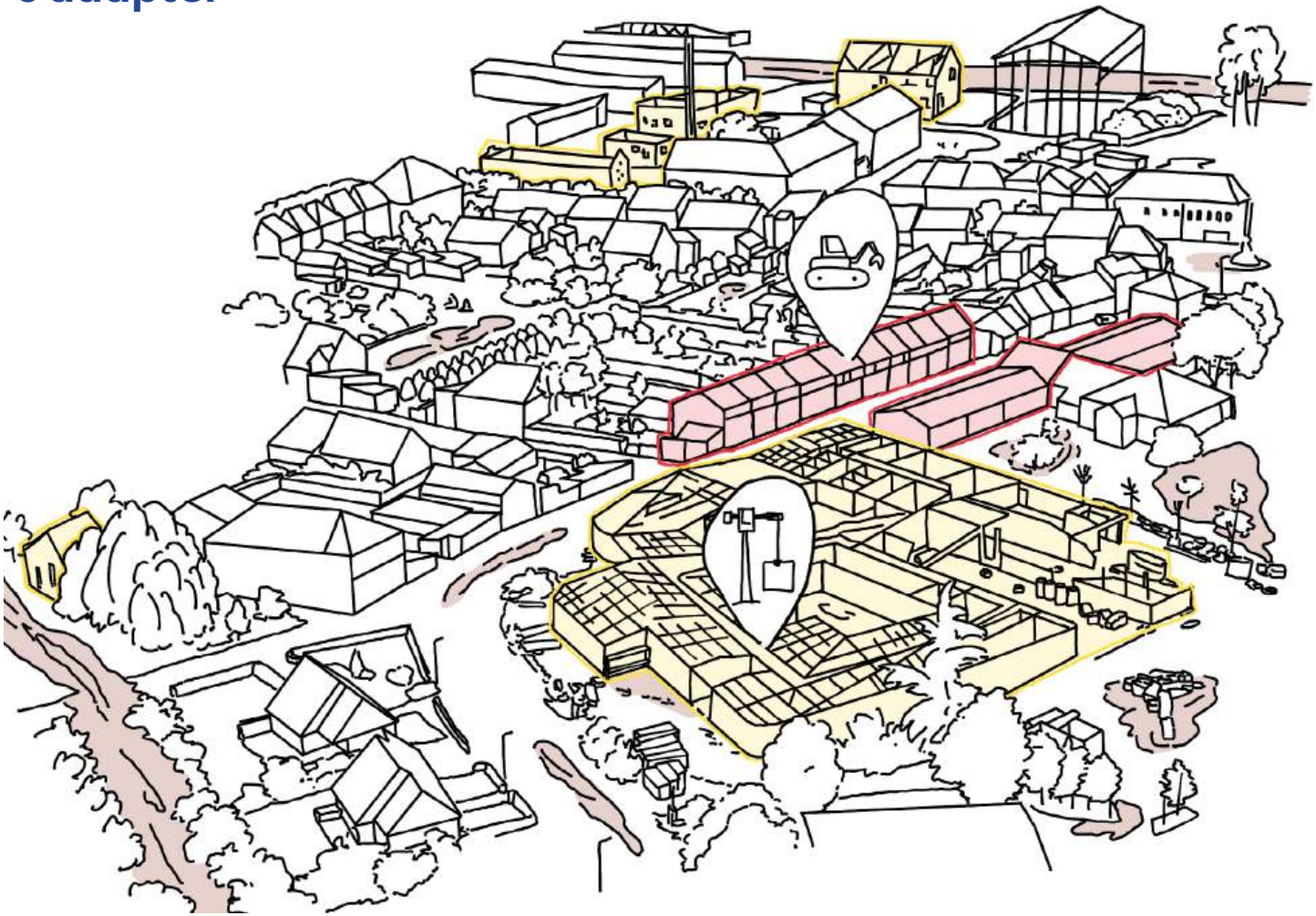
certaines collectivités. Le Bureau Central de Tarification, une autorité administrative indépendante, a été mobilisé pour les aider à faire valoir leur obligation d'être assurées.

UNE IDENTITÉ PATRIMONIALE DU MARAIS ET DU SECTEUR PAPETIER MISE À MAL

Dans le marais audomarois, dont la labellisation UNESCO a été renouvelée pour dix ans, le maraîchage traditionnel connaissait déjà un déclin depuis plusieurs années, mais les inondations ont accentué cette tendance. A Saint-Omer, la transmission d'une exploitation maraîchère a été annulée; quand ailleurs dans le marais, d'autres ne trouvent pas de repreneurs, alors que les terres sont d'une grande superficie et d'une grande qualité.

De même, le secteur papetier, fortement ancré dans l'histoire industrielle locale, a aussi été mis à mal, toutes les entreprises du secteur ayant été touchées.

Un territoire **réparé** mais qui **peine à s'adapter**



DES INVESTISSEMENTS CONSÉQUENTS POUR RÉPARER LES DÉGÂTS, ET PARFOIS POUR S'ADAPTER

La voirie a été fortement impactée : 110 km de routes départementales ont été touchées par les inondations tous désordres confondus. 140 chantiers de réparation ont été lancés par le Département pour réparer les dégâts, pour un total de 17 M€. Pour réaliser les travaux d'urgence, l'Etat a apporté un soutien financier important à travers la DSEC (Dotation de Solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par un évènement climatique ou géologique grave) pour un total de plus de 8,7 millions d'euros. Elle a été complétée par le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE). Ces fonds, qui ont aussi permis de réaliser des opérations de nettoyage et de curage des cours d'eau, étaient dédiés à financer des travaux urgents de remise en état, et non pas d'adaptation de ce qui avait été endommagé.

Beaucoup de réparations des voies ont été réalisées à l'identique, avec une remise en état de l'enrobé, ce qui laisse présager de nouveaux dommages. Quelques adaptations ont tout de même été réalisées à l'initiative des collectivités, notamment pour certains ouvrages d'art comme à Renty ou Thiembronne, ou certaines voiries. Par exemple, à Arques, le pont de la rue Puype a été reconstruit 25 cm plus haut, engendrant un coût de 50 000 € de plus pour la commune. À Saint-Omer, le chemin Ketestroom penchait vers les habitations voisines. Sa réfection a permis de diriger les eaux vers le fossé adjacent en modifiant son profil.

Les infrastructures de réseaux ont aussi été impactées, notamment le réseau d'électricité. Dans le bassin de l'Aa, une douzaine de postes de distribution (transformateurs entre la moyenne tension et la basse tension) ont été inondés et ont dû être mis en sécurité, c'est à dire coupés électriquement, avant qu'ils ne soient inondés pour éviter tout accident humain ou matériel. Le poste source de Lumbres (interface entre le réseau de transport et le réseau de distribution) a également été impacté lors des 2 vagues d'inondation. Les mises en sécurité ont été réalisées au fur et mesure de la montée des eaux, puis les remises en service ont été réalisées au fur et mesure des décrues, après vérification des équipements. En tout, ce sont jusqu'à 5 100 clients qui ont été impactés lors de la première vague d'inondation (novembre 2023), et jusqu'à 8 800 lors de la seconde (janvier 2024) à l'échelle du département du Pas-de-Calais. Des groupes électrogènes ont été mis en place pour pallier, lorsque cela était possible, aux mises en sécurité du réseau et pour réalimenter des parties non inondées.

Enedis s'attache à moderniser le réseau électrique et à le rendre plus résilient et plus robuste, notamment face aux effets du changement climatique. Ainsi, à l'échelle nationale, plus d'1 Md d'euros seront consacrés annuellement à la modernisation et à la résilience du réseau entre 2022 et 2040. Dans le Pas-de-Calais, des investissements ciblent notamment, sur 2024 – 2026, les postes de distribution qui ont été impactés par les inondations et ont été remis en service afin d'accroître leur résilience par la mise en œuvre d'équipements étanches ou des rehausses. Des capteurs à seuil de montée d'eau sont également progressivement déployés pour mieux anticiper les mises en sécurité, en cas de nouvelles montées d'eau. Des travaux d'adaptation au risque d'inondation sont également entrepris dans les postes source de Lumbres et d'Aire-sur-la-Lys, afin de les maintenir le plus longtemps possible en fonctionnement.

Le service d'assainissement a également connu des perturbations importantes et des dommages sur les

infrastructures. Par exemple, sur le territoire de Noreade, 9 stations de relèvement ont été inondées, et le service de collecte des eaux usées a été interrompu pendant 10 jours. Les dommages aux armoires électriques servant au relèvement des eaux usées s'élèvent à 80 000 €. A Zudausques, un poste de refoulement a été détérioré par d'importants ruissellements. Le Syndicat des Eaux du Dunkerquois (SED) doit engager 30 000 € de travaux pour réparer les dégâts, un montant significatif pour le budget d'assainissement des six communes concernées. Des canalisations ont aussi été obstruées, ce pourquoi la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) a pris en charge l'hydrocurage de 16km de réseaux d'assainissement/eaux pluviales.

Le service d'adduction en eau potable a aussi été perturbé. Le SED a dû mettre à l'arrêt un forage pendant quelques semaines à cause de la dégradation de la qualité de l'eau (turbidité), alors que les activités de pompage et de surveillance des réservoirs d'eau du SIDEALF (Syndicat Intercommunal Des Eaux et d'Assainissement de la région de Lumbres et de Fauquembergues) ont été perturbées. Le SED a fait face à une autre difficulté : les nappes phréatiques sont parfois montées de 10 mètres, engendrant des résurgences qui ont inondé certaines zones. Une étude a été lancée pour déterminer vers où évacuer ces eaux dans le futur pour éviter de connaître les mêmes conséquences, présageant de nouveaux investissements.

DES EFFORTS D'ADAPTATION DU BÂTI INDIVIDUEL MAIS UNE RÉNOVATION MAJORITAIREMENT À L'IDENTIQUE

Après les inondations, l'Etat a mis en place le dispositif MIRAPI – Mieux Reconstruire après inondation – afin de massifier la réduction de la vulnérabilité du bâti sur le territoire. Celle-ci était déjà engagée par le SmageAa depuis 2013 à travers le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) que porte le syndicat. Avant 2023, 70 bâtiments avaient été adaptés en 10 ans. Le dispositif MIRAPI pourrait bénéficier à 2 000 habitations (estimation) sur le bassin versant. Elles devraient, suite au diagnostic, obtenir des préconisations d'adaptation dont une grande partie sera mise en place grâce à des financements de l'Etat allant jusqu'à 100 %. Et cela en 2 ans après les inondations. Si cet apport est quantitativement très significatif, l'aspect qualitatif pâti de la quantité et de l'urgence à agir. Un suivi sera nécessaire dans la durée.

En juillet 2025, plus de 1 700 foyers avaient déjà sollicité un diagnostic de vulnérabilité de leur logement et reçu des propositions d'adaptation pour réduire l'impact de futurs évènements. Ce nombre est conséquent pour le syndicat qui les accompagne, bien qu'il ne concerne pas l'ensemble des habitations impactées sur le territoire (entre 2 000 et 3 000 selon le SmageAa). À date de juillet 2025, un peu moins de la moitié des personnes ayant réalisé un diagnostic se sont lancés dans la réalisation des travaux avec l'accompagnement du SmageAa tels que l'installation de batardeaux et de clapets anti-retour dans leur logement. Bien que certains soient dans cette démarche d'adaptation, une grande part des maisons sinistrées sont réparées à l'identique, et ce pour plusieurs raisons.

La première est que l'argent des assurances et celui dédié à l'adaptation n'arrivent pas en même temps ni via les mêmes canaux, ce qui complique la lisibilité et la mobilisation des propriétaires. Dans les faits, l'argent des assurances est arrivé relativement rapidement après les inondations (environ un mois après pour les premiers indemnisés), et le

diagnostic de vulnérabilité du bâti, permettant de mobiliser des crédits pour l'adaptation, est souvent arrivé trop tard (les premiers diagnostics de maisons individuelles ont été réalisés à partir de février 2024 par le SmageAa et à partir d'avril 2024 par les prestataires de l'Etat dans le cadre du dispositif MIRAPI. Les diagnostics des activités économiques ont débuté en août 2025). En effet, un grand nombre de propriétaires avait déjà réalisé des travaux de rénovation avec l'indemnisation de l'assurance pour retrouver au plus vite une vie normale. Dans plusieurs communes, telles que Serques, Wavrans, ou encore Bourthes, ce serait la totalité des sinistrés. Certains, pressés de tourner la page, ne voulaient pas attendre le diagnostic. Ceux qui se sont quand même engagés dans une démarche d'adaptation se sont souvent cantonnés à des travaux d'équipement de leurs maisons en batardeaux et clapets anti-retours et ont évité les travaux « lourds » dans leurs logements. Dans d'autres cas, par exemple à Eperlecques, des propriétaires n'ont pas été satisfaits des propositions d'adaptation et ont choisi de vendre leur logement. Pourtant, malgré les inondations répétées et marquantes, la majorité des habitants sinistrés souhaite rester dans son logement et sur le territoire.

Une autre raison est que, selon certains habitants, des assureurs leur auraient demandé de rénover leurs maisons « à l'identique ». Dans le bassin amont de l'Aa, une propriétaire a dû repositionner sa nouvelle chaudière au même étage et au même niveau qu'avant la première inondation pour qu'elle soit prise en charge par l'assureur. Celle-ci a ainsi été remplacée 2 fois, au gré des 2 inondations, avant que l'assurance accepte qu'elle soit installée en partie haute du rez-de-chaussée - au lieu du sous-sol. Des cuves à fuel, dont beaucoup se sont renversées lors des inondations, ont été réinstallées au même endroit.



Les diagnostiqueurs du SmageAa ont pu constater qu'en août 2025, certains sinistrés n'étaient pas au courant de l'existence de subventions pour l'installation de batardeaux, ou ne savaient pas comment les demander. À Lumbres, des habitants disent n'avoir reçu aucune information sur la possibilité d'installer des batardeaux. Le message a parfois été complexe à transmettre aux habitants, que ce soit au niveau de sa transmission ou de sa réception. A Eperlecques, la commune a fait face à la défiance de certains habitants envers un dispositif provenant des pouvoirs publics, ce pourquoi ils n'ont pas souhaité s'engager dans une démarche d'adaptation, qu'elle soit MIRAPI ou autre. Certains habitants ont aussi confié aux Compagnons Bâtisseurs leur perte de confiance envers l'action publique. D'autres habitants, qui

ont du mal à comprendre ce qui s'est passé, estiment que de telles inondations ne devraient pas se reproduire et pensent que l'adaptation n'est pas nécessaire. Pour eux, une solution technologique existe pour éviter les inondations.

D'autres encore n'auraient pas réalisé de diagnostic de vulnérabilité par peur d'être listés comme « bien inondable » et que leur bien perde de la valeur.

Bien que de nombreux propriétaires aient fait le choix de l'adaptation en installant des batardeaux sur leur maison, leur utilisation n'est pas toujours optimale : certains ne savent pas ou ne peuvent pas les mettre en place seuls, et toutes les personnes qui en possèdent ne savent pas comment les entretenir sur le long terme.

Certaines personnes ont parfois pris l'initiative de s'adapter seules. C'est le cas d'un gestionnaire d'un hangar où sont stockés des engins agricoles près de Bourthes. Il a adapté son site à ses frais après la première inondation, et a tout perdu à la seconde. A noter que des propriétaires avaient déjà fait le choix de s'équiper seuls, bien avant les inondations de 2023, notamment dans les secteurs les plus exposés. Des habitations étaient ainsi équipées de batardeaux-maison, à Rumilly par exemple.

L'adaptation ne concerne pas que l'habitat ; celle des équipements et des infrastructures aussi. A Éperlecques, la médiathèque, en cours de rénovation, a été inondée en plein chantier. Si l'ouverture a été retardée, les travaux ont été menés à terme tels qu'ils avaient initialement été prévus. La canalisation du Cavin, qui passe proche du bâtiment, a néanmoins été agrandie pour faciliter l'écoulement de l'eau.

L'acquisition de maisons sinistrées
Zoom sur le Fonds Barnier et le PAPI

Lorsque les dommages causés sur les habitations étaient trop importants et que l'adaptation du bâti n'était pas envisageable, les propriétaires concernés ont pu vendre leur maison via le Fonds Barnier (ou Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs) pour qu'elle soit démolie. Une maison était éligible lorsqu'elle était sinistrée à plus de 50% de sa valeur vénale. En septembre 2025, 113 biens étaient éligibles et 69 avaient déjà été achetées (23 à Blendecques et 17 à Arques) sur les 113 bien éligibles (chiffres DDTM62).

En complément, le Programme d'Actions de Prévention des Risques d'Inondation (PAPI) porté par le SmageAa permet de racheter les maisons qui ont été sinistrées à moins de 50% de leur valeur vénale lorsqu'elles ont un intérêt pour réduire le risque dans le cadre d'une opération de réaménagement d'ensemble. Sur les 31 biens éligibles à ce rachat, 19 avaient déjà été rachetés en septembre 2025 (chiffres DDTM62).

Quelques équipements publics ont été adaptés. À Wizernes, la chaufferie de l'école a été installée hors d'eau après qu'elle ait été inondée et engendré une délocalisation des classes pendant quatre mois. À Fauquembergues, ce sont les vestiaires du club de foot qui ont été rénovés en prévoyant de céder à l'eau lors d'une prochaine inondation. Matériaux hydrofuges, réseaux électriques et de chauffage surélevés, etc... permettront de limiter les dommages et de remettre plus rapidement les vestiaires en service. À Arques, les équipements publics impactés sont rénovés avec des matériaux hydrofuges et des lames d'air. Sur les 21 équipements publics communaux inondés, 9 ont été équipés de batardeaux. Les circuits et équipements électriques de la cour de l'hôtel de ville, qui a connu un niveau d'eau important, sont également surélevés.

UNE POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT RATTRAPÉE PAR SES LOGIQUES D'AVANT CRISE

Après les inondations, certaines collectivités, comme la CCPL, ont choisi de réagir rapidement en anticipant l'évolution du Plan de Prévention des Risques (PPR). Celle-ci se base sur les cartographies de retour d'expérience réalisées par le SmageAa pour instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme, bien que le PPR et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal n'aient pas encore été révisés. Dans plusieurs communes, des permis de construire sont désormais refusés par des maires qui souhaitent éviter d'exposer de nouvelles familles dans des zones reconnues comme inondables. Cependant, ailleurs, des bâtiments continuent d'être construits dans des zones qui ont été inondées. Parfois, les permis de construire ont été accordés après les inondations, ce que les habitants peinent à comprendre. Dans le cas où les permis ont été délivrés avant les inondations, il est difficile de stopper les projets. Par exemple, à Arques, la construction d'un Institut Médico-Éducatif (IME) se poursuit sur un site inondé lors de l'hiver 2023-2024. Un paradoxe pour les riverains, dont certaines maisons sinistrées vont être détruites dans la même rue, après leur acquisition via le Fonds Barnier. Dès la construction, le bâtiment de l'IME avait été surélevé d'1m par rapport au niveau de la rue, ce qui correspond au niveau de référence du PPR, or cela n'a pas suffi à le maintenir hors d'eau. Des mesures d'adaptation ont été prévues après les inondations – notamment l'installation de 120 batardeaux de 80cm de hauteur, l'installation de ballons anti-retour au niveau des réseaux, la surélévation des prises à 1m de hauteur, et une notice d'utilisation du bâti en temps de crise à destination des occupants – mais elles nécessiteront une attention et une mobilisation humaine particulière lors des prochaines crises à venir dans cette zone inondable.

Ce cas met en lumière une forme d'inertie structurelle de l'aménagement du territoire : les projets lancés avant les événements climatiques extrêmes suivent leur cours, souvent sans réévaluation profonde, tant la lourdeur des procédures administratives et des engagements financiers, et la longueur des délais réglementaires rendent les réorientations difficiles. À cela s'ajoute un décalage temporel entre le moment de la constatation des risques et celui de l'acte juridique (refus de permis, révision de documents d'urbanisme...).

Autre exemple de cette difficulté à infléchir la trajectoire déjà engagée : à proximité du collège La Morinie, fortement endommagé par les inondations et resté fermé plusieurs semaines, des logements pour personnes âgées sont actuellement en construction. Pourtant, après les inondations, la relocalisation du collège a même été

envisagée tellement les dégâts ont été importants. Une situation difficile à comprendre par les habitants.

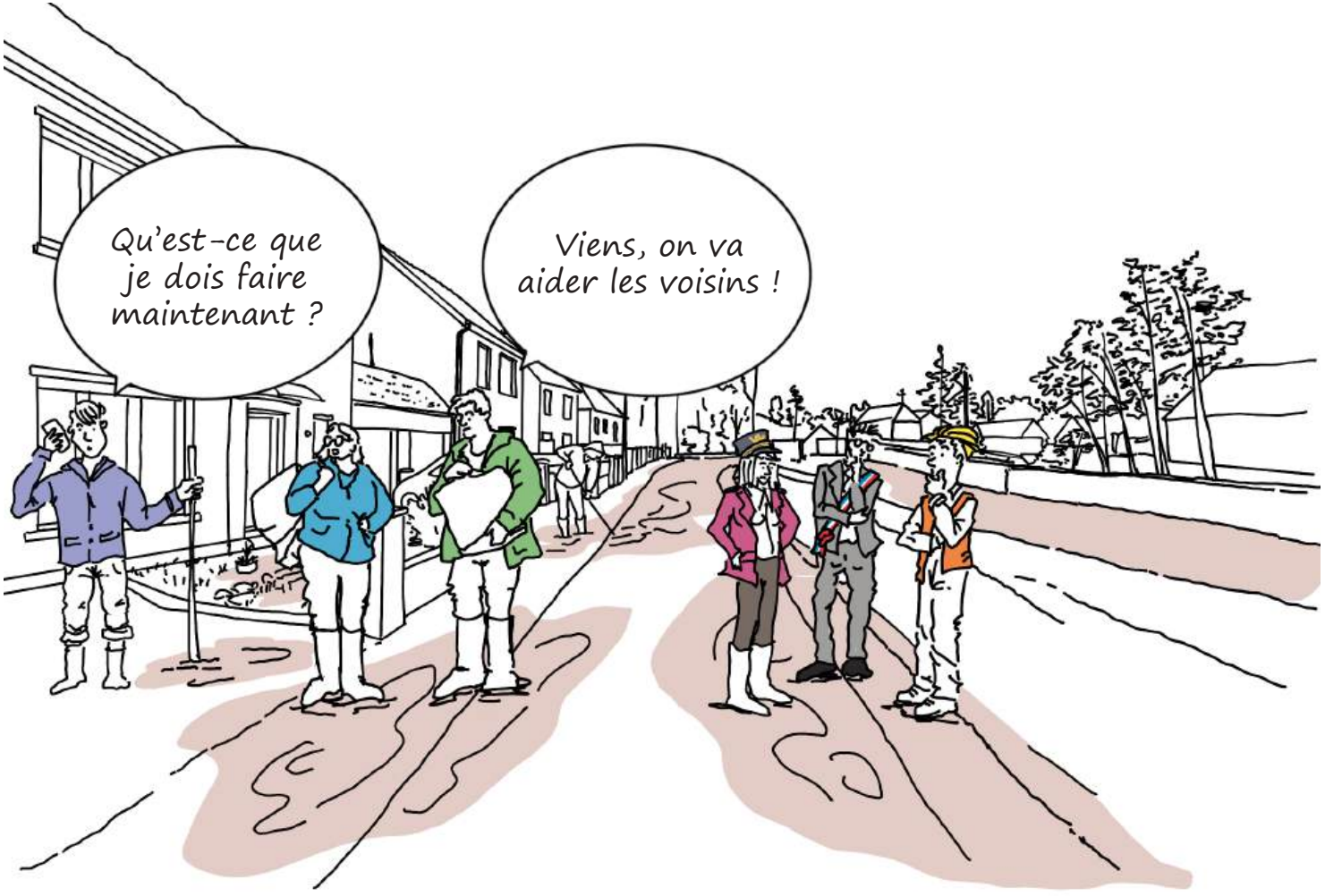
UNE RÉALITÉ ÉCONOMIQUE COURT TERMISTE QUI REPREND LE DESSUS DANS LE SECTEUR AGRICOLE

L'intensification de l'agriculture depuis les années 1950 (évolution des pratiques, des machines, de la taille des parcelles, disparition d'éléments paysagers…) favorise le ruissellement. Ces dernières années les difficultés des élevages et le développement de la culture de la pomme de terre pour répondre à la demande de l'agroalimentaire, exacerbent la tendance. Les sols, appauvris, ne peuvent plus infiltrer toute l'eau lors d'évènements pluvieux intenses. Malgré les inondations de l'hiver 2023-2024, qui ont durement frappé le monde agricole, et malgré les efforts de sensibilisation sur ces effets, les pratiques agricoles restent inchangées. En cause : une réalité économique à court terme qui prend le dessus et continue de guider les choix. L'indemnisation des régimes de calamités agricoles et de solidarité nationale, calculées à la parcelle et selon le type de culture, ne valorise pas les services environnementaux rendus et n'incite pas à freiner le passage à des pratiques culturales intensives.

Des décisions qui restent à prendre

Le territoire était déjà engagé dans une certaine dynamique avant les inondations. Il était mobilisé et organisé dans la prévention des inondations depuis 2003. Mais ces derniers événements ont rendu nécessaires de nouveaux arbitrages, qu'il s'agisse d'actions à engager en réponse directe ou d'ajustements sur des projets déjà lancés. Bien que de nombreuses actions de mise en résilience ou de reconstruction à l'identique aient été priseslancées, tout n'est pas encore décidé ; des évolutions de trajectoire sont encore possibles.

Une **incompréhension** des **phénomènes** et des **rôles** de **chacun**



UNE COMMUNICATION ENTRE ACTEURS PUBLICS PERFECTIBLE

Une cellule locale relative aux inondations a été mise en place par chaque sous-préfet concerné à partir de janvier 2024. La cellule de Saint-Omer s'est réunie à un rythme soutenu (quasi hebdomadaire) jusqu'au printemps 2025. Trois volets occupaient ces réunions : le logement, le secteur économique et les travaux dits d'urgence. Un comité ministériel a également été mis en place début 2025, à l'échelle de la région touchée. En novembre 2023, rien de tel n'avait été mis en place.

De nombreux échanges entre mairies et sous-préfecture ont eu lieu lors de la première crise. Pour certaines communes, il n'y en a pas eu autant lors des inondations de début 2024.

En phase de crise, la cellule de crise départementale a bien évidemment été mise en place ; mais les syndicats de bassin versant n'y avaient pas accès et ils n'avaient pas d'échange ni descendant ni montant avec elle. Sans que cela n'ait entraîné de difficulté notable de gestion de crise, cette absence de matérialisation de la coordination et cette absence de communication ont été délétères en termes d'affichage.

Dans les faits, les acteurs de la gestion hydraulique se connaissent bien et travaillent conjointement de longue date. Pour la partie polder et voies navigables, des protocoles de gestion existent, et sont placés en crise sous les décisions du préfet. Certains acteurs mobilisés lors des inondations en soutien aux sinistrés avaient une mauvaise connaissance des institutions de la gestion hydraulique et ont pu se sentir désemparés face à la diversité des intervenants, ce qui a pu générer des incompréhensions, y compris dans la gestion de crise.

Par ailleurs, la communication très formelle et éloignée de l'échelle locale des cellules de crise a renforcé ce sentiment de manque de coordination chez les habitants.

Le Préfet a diffusé des communiqués de presse réguliers, notamment lors de l'événement de janvier (quasi quotidien), transmis aux autorités GEMAPI. Il a en plus transmis des points d'information quotidiens aux maires concernés.

L'Institution des Wateringues a diffusé un bulletin de situation dès le début du mois de novembre 2023, à ses membres et ses partenaires.

Dans le marais, des parents ont dû aller chercher leurs enfants à l'école alors que l'inondation était imminente, suite à des consignes données par l'Académie, ce qui révèle un manque de connaissance du fonctionnement hydraulique complexe du territoire. Une articulation avec les plans particuliers de mise en sécurité (PPMS) des écoles et les plans communaux de sauvegarde (PCS) des communes aurait pourtant pu éviter toute mise en danger.

Sur le territoire, environ 90 % des communes à risques étaient dotées d'un PCS. Lors des retours d'expérience menés auprès des maires, le SmageAa a pu constater que de nombreuses communes n'ont pas vu l'intérêt de mettre en œuvre strictement leur PCS. Le travail de préparation du PCS a visiblement permis de décliner les opérations de façon informelle. Toutefois, certains PCS sont obsolètes et ont montré leurs limites en temps de crise.

Enfin, la démarche MIRAPI, destinée à impulser une dynamique d'adaptation chez les propriétaires individuels en surfant sur la crise a été lancée sans attache préalable avec les opérateurs des politiques de réduction de vulnérabilité individuelle dans le cadre des PAPI, tel que le SmageAa. Le manque de coordination initial, qui a, aussi pâti de la variété de positionnement des divers gémapien, a révélé un manque de fluidité du jeu d'acteurs entre Etat et syndicat mixte Gémapien. Il a cependant été rapidement corrigé par la suite.

La crise aura permis de mettre en évidence la méconnaissance des phénomènes, des acteurs de la gestion hydraulique et des défaillances de communication. .

DES FAILLES RÉVÉLÉES

Selon certains habitants, l'alerte est souvent arrivée trop tard, lorsqu'ils voyaient déjà l'eau monter. C'est le cas en tête de bassin versant, par exemple à Bourthes, Wicquinghem, Bléquin ou Nielles les Bléquin. Cela s'explique par la réactivité très rapide de l'amont de l'Aa et du Bléquin, qui ne peut se voir sur Vigicrues, mais aussi par la survenue de phénomènes de ruissellement qui ne sont pas communiquées via ce dispositif. En effet, Vigicrues donne les résultats de stations de mesure dans les cours d'eau (à partir de Fauquembergues), et non de la pluviométrie croisée avec la topographie. Bien qu'il existe Vigicrues Flash, le temps de traitement et de transmission de l'information est trop long par rapport à la rapidité des évènements, et fait que l'alerte arrive tard. De plus, toutes les communes en tête du bassin versant n'y avaient pas encore toutes souscrit.

En janvier, l'alerte via FR Alert a été communiquée de façon tardive, probablement en raison de la difficulté à évaluer l'ampleur exceptionnelle de l'évènement, qui a largement dépassé les références et a généré de la sidération.

A Rumilly, lors de la première inondation de novembre, la gestion de crise et la mise en oeuvre du PCS ont été compliquées par la coupure des réseaux, qui ont rendu toute communication impossible.

De nombreux sinistrés ont le sentiment d'avoir dû chercher par eux-mêmes des informations sur la crise en cours et ce qu'ils pouvaient faire après, souvent sans en avoir les moyens, alors que les communes, intercommunalités et le SmageAa ont relayé de nombreuses informations à destination des habitants et des acteurs économiques, pendant et après les inondations. L'ensemble des acteurs du territoire aussi, par plusieurs types de moyens (réseaux sociaux, site internet…). La préfecture et la Région ont mis en place des pages internet dédiées. Certains habitants ont exprimé un sentiment d'abandon, mais aussi le besoin que les collectivités aillent davantage vers eux pour les informer et leur proposer un accompagnement personnalisé, y compris psychologique.

Dans un autre registre, la pénurie de matériaux de construction a également posé un problème important. Notamment, les parpaings qui servent principalement à remonter les meubles pendant les inondations ont vite fait défaut. Aucune anticipation logistique ou cellule de coordination n'a été mise en place pour identifier les entreprises disposant de stocks. En parallèle, aucune directive n'a été donnée concernant le maintien des prix, ce qui a entraîné des augmentations atteignant jusqu'à +40 %, aggravant la situation des sinistrés.

DE MAUVAIS RÉFLEXES INSTALLÉS

La population était également insuffisamment préparée. Certains réflexes ou pratiques signalés ne sont pas adéquats en temps de crise. Ils témoignent d'une culture du risque encore incomplète, tant chez les particuliers que chez certains professionnels.

Par exemple, certaines personnes ont ouvert des bouches d'égout pour tenter d'accélérer l'évacuation de l'eau. Ce geste, bien qu'intuitif, s'avère contre-productif : il a pu participer à la saturation des stations d'épuration et provoquer des rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. Cette pratique entraîne aussi un risque de chute et de noyade lorsque les rues sont inondées et les bouches d'égout ouvertes.

Ailleurs, le matériel mobile, comme les équipements du camping de Remilly-Wirquin par exemple, n'était pas arrimé ou stocké dans un local protégé, ce qui a pu aggraver les dégâts au moment des inondations. De même, certains produits chimiques ou jericanes d'essence n'avaient pas été positionnés en hauteur avant les inondations et ont été emportés par les eaux.

Des habitants du marais ont aussi signalé des comportements dangereux liés à l'utilisation de groupes électrogènes en zone inondée.

Sans un travail pédagogique dans chaque commune, ce type de comportement pourrait se reproduire lors d'une nouvelle inondation.

Des inondations complexes et mal comprises

La population est aujourd'hui divisée entre déni et peur de l'avenir. Cette diversité de réactions s'explique en partie par la complexité du phénomène lui-même et donc son incompréhension par une grande partie des usagers du territoire. Le fonctionnement hydraulique du territoire est difficile à appréhender. Débordement de cours d'eau, ruissellement, coulées de boues, remontées de nappes, gestion du marais par plusieurs acteurs, systèmes de pompage, évacuations gravitaires, transfert des eaux du bief de la Lys, etc : cette complexité fait la richesse du territoire, mais elle rend difficile la compréhension de ce qui s'est passé… et de ce qui pourrait à nouveau se produire. Plus largement, certaines notions essentielles comme celle de bassin versant restent mal connues du grand public, compliquant la compréhension des phénomènes.

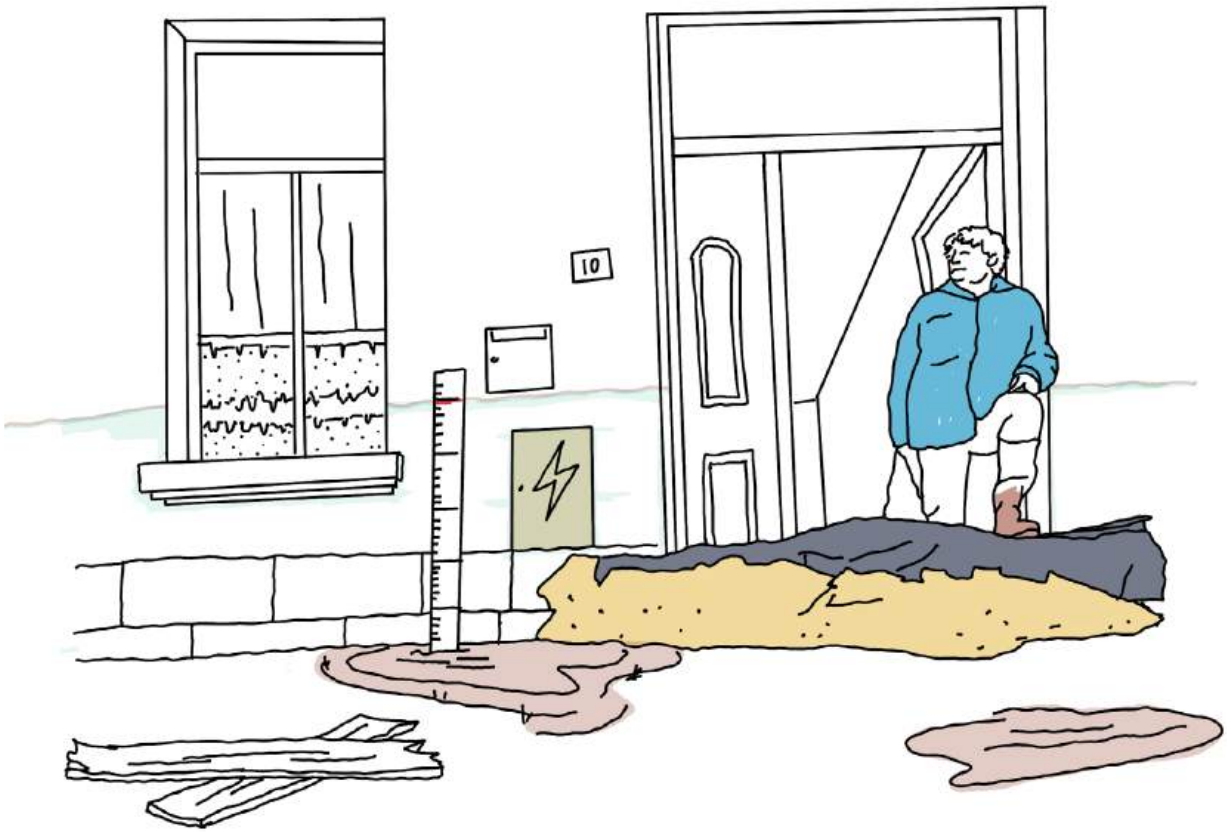
Certains habitants expriment un réel besoin de comprendre ce qui s'est passé et peut se reproduire, mais aussi qui fait quoi dans la gestion de tels évènements. Qui est responsable de quoi pour prévenir les risques ? Qui fait quoi pendant la crise ? Et après ? Avec quels moyens ?

Des participants aux journées de concertation organisées par le SmageAa avec l'appui du CEPRI ont proposé des idées pour construire une culture commune de l'eau et de l'adaptation, illustrant une volonté de certains de s'approprier ces enjeux collectivement.

DES RUMEURS DÉLÉTÈRES

La complexité du fonctionnement hydraulique du territoire a favorisé la diffusion de récits divergents voire contradictoires entre les différents acteurs, élus, associations syndicales, pompiers et habitants experts.

Des rumeurs et interprétations erronées se sont aussi répandues. Par exemple, certaines personnes ont affirmé que des ouvrages hydrauliques auraient été volontairement fermés pour protéger certaines zones au détriment d'autres. La rumeur d'une vanne fermée à Watten pour stocker l'eau dans le marais et protéger ainsi Dunkerque a aussi été largement répandue et ne correspond à aucune réalité hydraulique. Le



SmageAa, expert du fonctionnement hydraulique du bassin versant, et la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, ont démenti ces affirmations et multiplié les informations pédagogiques, mais des rumeurs persistent. D'autres n'ont pas compris l'ouverture du bief de la Lys réalisée sur ordre du préfet. Ils ont pensé que celle-ci était à l'origine d'une aggravation marquée des inondations, alors qu'elle n'a entraîné qu'une augmentation du niveau d'eau dans le marais de 3cm sur les 1m d'eau. Au lieu d'améliorer la compréhension des phénomènes hydrauliques, les inondations ont ajouté de la confusion et entraîné des croyances qui seront difficiles à combattre.

DES RESPONSABILITÉS QUI RESTENT FLOUES

Les responsabilités de chaque acteur ne sont pas claires pour tout le monde. Beaucoup d'habitants ne comprennent pas qui est responsable de quoi pour prévenir les risques, ou après une inondation. Certains aimeraient comprendre ce qui a été fait et continue d'être fait, pourquoi, par qui, et avec quels moyens financiers, afin d'y voir plus clair. La responsabilité et la capacité d'intervention de chacun lors d'une crise ne sont pas toujours évidentes pour tous.

Certains industriels estiment ne pas avoir reçu suffisament d'informations lors de la crise pour interrompre leur activité à temps, or cela nécessite du temps et du personnel. Ils ont exprimé le souhait d'être davantage associés à la gestion de crise communale.

Les responsabilités sur l'entretien préventif des rivières mais aussi des fossés et marais, zones naturelles de décantation ne sont pas toujours claires non plus, ce qui est source de tension. Sur la vallée de l'Aa, le SmageAa assiste les riverains dans leur obligation d'entretien des cours d'eau. C'est ce qui a conduit certains à penser que le SmageAa devait intervenir pour gérer la crise alors que ce n'est pas son rôle.

Dans le marais, des confusions existent entre les missions de la 7ème section des Wateringues, qui travaille sur un réseau défini, et l'entretien du réseau dit secondaire, qui dépend des riverains. En complément se rajoute l'entretien des canaux sous responsabilité de VNF. Les habitants du marais payant 2 taxes, la taxe Wateringues qui finance l'entretien du réseau principal et la taxe GEMAPI, ils ne comprennent pas toujours quelles sont leurs responsabilités d'entretien. Certains réclament une clarification des responsabilités en fonction de la classification des cours d'eau, et même une refonte de cette classification.

UNE SOLIDARITÉ SPONTANÉE À ORGANISER

Pendant la crise, la solidarité a été immédiate et intense. Une véritable « solidarité d'angoisse » s'est exprimée entre habitants, avec beaucoup d'entraide et de mobilisation collective pour faire face aux inondations et pour héberger les sinistrés. Par exemple, la réserve communale de sécurité civile de Wavrans s'est beaucoup mobilisée. Les agriculteurs sont aussi beaucoup venus en appui, souvent en proposant leurs tracteurs comme moyen de transport. Des habitants bénévoles se sont présentés volontairement dans les quartiers sinistrés pour aider. Cette aide aurait pu être optimisée si elle avait été coordonnée. La Croix Rouge et la Protection Civile ont été très impliquées dans la gestion de crise. A titre d'exemple, près de 1700 bénévoles de la Protection Civile se sont mobilisés dans le Pas-de-Calais de décembre 2023 à janvier 2024. En post-crise, les Compagnons Bâtisseurs, la Fondation des Architectes de

l'Urgence et la Fondation de France se sont aussi beaucoup engagés. Les Restos du Coeur ont fait des distributions supplémentaires pour des bénéficiaires envoyés par les assistantes sociales. L'association COALLIA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), présente à Arques, a aussi distribué des denrées aux sinistrés.

Suite aux crues, dans plusieurs quartiers, des collectifs se sont constitués, renforçant le lien social et donnant naissance à de nouvelles solidarités locales. Parmi eux, le collectif du Marais Audomarois, le collectif Stop Inondations Audomarois, le collectif Le Cocon ou encore le collectif «AA, plus jamais ça » à Blendecques. Des associations déjà existantes se sont aussi mobilisées, telles que l'Avenir du marais de Serques.

Des projets de nouvelles ASA (Associations Syndicales Autorisées) dans le marais ont émergé, témoignant d'une volonté d'organisation collective. Cette volonté de reprendre la main et de s'organiser entre habitants était déjà ancrée dans le territoire et a été ravivée par les évènements.

Malgré la mobilisation de ces habitants, beaucoup attendent encore que les solutions viennent "d'en haut" et sont dans une forme de déni de leur responsabilité individuelle. Quelques-uns dénoncent le manque d'action passé de certains maires, tout en trouvant qu'ils prennent aujourd'hui des mesures trop restrictives sur le sujet. Comme le résume un élu : *« Certains veulent des règles, mais pour les autres »*. D'autres n'ont pas suivi les consignes d'évacuation données par les élus, obligeant les services de secours à se mettre eux-mêmes en danger pendant la crise. Enfin, des dérives individualistes ont été constatées. Par exemple, dans des zones exposées au ruissellement, quelqu'un a remblayé et construit en zone inondable, sans penser aux impacts que cela pourrait causer sur ses voisins, alors que c'est interdit.

💬 **Restitution** du **récit** aux **élus** et autres **acteurs locaux**

Synthèse

PARTICIPANTS

La réunion de restitution du récit des fragilités héritées des inondations aux élus et autres acteurs locaux s'est tenue le mardi 30 septembre 2025, de 18h à 20h à Esquerdes.

Au total, 190 personnes y ont été conviées, à savoir : l'ensemble des élus territoire (les 37 élus du SmageAa et les délégués suppléants, les 79 maires, les 5 présidents d'EPCI), les membres du COPIL tels que les partenaires institutionnels (la préfecture, la sous-préfecture, la DREAL, la DDTM 62, l'AEAP, la Chambre d'Agriculture, le Département, la Région…) et les partenaires techniques (PNR CMO, AUD, IIW, CCI). Les personnes et structures ayant participé aux groupes de travail et répondu au questionnaire ayant permis la rédaction du récit ont également été invitées.

47 personnes ont participé à cette réunion, parmi lesquelles 20 maires, 13 élus du SmageAa, 5 membres du COPIL (CAPSO, CCI, Sous-préfecture, DDTM 62, PNR CMO), 6 partenaires techniques (EDEN 62, un représentant des industries papetières, SED, ENEDIS) et 3 membres du collectif Stop Inondation.

ORGANISATION DE LA RÉUNION

Cette réunion a eu lieu en deux temps. Le premier était consacré à la restitution du récit des impacts des inondations sur le territoire par le SmageAa et le CEPRI. Ont aussi été présentés la démarche d'élaboration d'un plan de relèvement, le processus de travail employé pour réaliser le récit présenté, et le planning de la poursuite du travail. Les participants ont réagi sur chacune des 6 thématiques d'impacts présentés, ce qui a permis de compléter le récit par la suite.

Le deuxième temps était dédié à une session de réflexion en ateliers autour de deux questions, visant à amorcer la phase suivante de l'élaboration du plan de relèvement :

- Quelles sont les choses que vous ne voulez plus revivre en priorité et sur lesquelles il faudrait agir ?

- Qu'est-ce qui aurait pu mieux se passer pendant ces deux dernières années pour que le relèvement soit plus facile ?

Les participants ont été répartis en 7 groupes de 6 à 7 personnes de façon aléatoire. Les ateliers étaient animés par le CEPRI et le SmageAa. Chacun des 7 groupes de travail a ensuite restitué ses réponses à l'ensemble des participants.

RÉACTION DES ÉLUS SUITE À LA PRÉSENTATION DU RÉCIT DES FRAGILITÉS HÉRITÉES DES INONDATIONS

Les échanges entre les participants, et particulièrement les élus, qui ont suivi la présentation des fragilités héritées des inondations de l'hiver 2023-2024 ont fait ressortir quelques points clés :

- La santé mentale des élus, en première ligne au contact de la population, a été très éprouvée pendant et après les inondations. Certains ont même décidé de ne pas se représenter aux prochaines élections municipales. Ce point n'est pas à négliger.

- Les élus ont exprimé une envie de mise en résilience et d'adaptation du territoire : *« il faut reconstruire autrement », « il faut pouvoir gérer le foncier autrement »*. Cette envie se lit dans des actions d'adaptation mises en place sur le territoire et qui ont été rappelées. En effet, des équipements publics ont été adaptés pour être moins endommagés lors d'un prochain évènement. C'est par exemple le cas de la chaufferie de l'école de Wizernes installée hors d'eau ou des vestiaires du club de foot de Fauquembergues rénovés en prévoyant de céder à l'eau lors d'une prochaine inondation.

Ces exemples d'adaptation, qui complètent des démarches déjà engagées avant les inondations, amènent certains élus à contester le fait que le territoire *« peine à s'adapter »*. Ils estiment aussi que le territoire n'a pas perdu de son attractivité du fait des inondations.

- Malgré leur souhait d'adapter le territoire, les élus ont exprimé une inquiétude de ne pas avoir assez d'argent pour le faire, en plus d'autres difficultés techniques : *« Construire autrement, on sait le faire. La question c'est comment on le finance ? », « Gérer le foncier mieux qu'avant et construire autrement, c'est une question de coût »*.

- **Bien que la nécessité d'adaptation du territoire fasse consensus, tous les élus ne semblent pas s'être appropriés les différents dispositifs mobilisables** (RV PAPI : réduction de vulnérabilité du bâti financée par un Programme d'Action de Prévention des Inondations que portent les collectivités ; MIRAPI : démarche expérimentale menée par l'État pour réduire la vulnérabilité du bâti après une inondation) **et les différentes solutions techniques qui peuvent être mises en oeuvre pour adapter le bâti**, au-delà des batardeaux et des clapets anti-retour, ou même des pilotis.

- Enfin, **une inquiétude sur les choix à faire pour réaménager sa commune après les inondations a aussi été formulée par certains élus**, notamment un élu de Blendecques, qui a pris pour exemple les réflexions autour du devenir d'une école maternelle inondée sur la commune. *« Si l'école est délocalisée hors centre-ville, sur les hauteurs, les habitants ne seront pas satisfaits car il y aura nécessité d'utiliser la voiture. Et puis elle sera certainement reconstruite sur un terrain naturel, ce qui engendrera encore plus de ruissellements. Il y a aussi des bâtiments classés que nous ne pouvons pas démolir alors qu'ils sont en zones inondables. »*

SYNTHÈSE DU TRAVAIL EN ATELIER : CE QUE LES PARTICIPANTS NE SOUHAITENT PLUS REVIVRE ET CE QUI AURAIT PU FACILITER LE RELÈVEMENT DU TERRITOIRE

Pour chacune des questions posées, les éléments qui sont ressortis du travail en atelier des 7 groupes sont les suivants :

> Question 1 : Quelles sont les choses que vous ne voulez plus revivre en priorité et sur lesquelles il faudrait agir ?

Parmi les six thèmes issus du récit précédemment présenté, les participants ont avant tout exprimé le refus de revivre une situation marquée par l'**incompréhension des phénomènes à l'origine des inondations et des rôles de chacun**. En effet, tous les groupes ont fait part de points prioritaires qu'ils ne souhaitent plus revivre sur ce sujet. Cette incompréhension concerne autant les habitants que les élus et les professionnels, et elle a profondément dégradé l'efficacité des actions menées ainsi que le climat relationnel pendant et après l'événement.

La **communication de crise, peu claire et peu anticipée,** a été particulièrement mal vécue. Plusieurs participants ont indiqué ne plus vouloir revivre des situations où les informations arrivent après coup, ne sont pas coordonnées ou ne sont pas jugées suffisamment fiables, notamment concernant la vigilance crues, l'état des axes routiers praticables ou les consignes à appliquer. L'absence d'informations fiables et anticipées a conduit à des décisions difficiles à comprendre ou à accepter, renforçant un sentiment de désorganisation. De plus, certains élus ne veulent plus revivre une gestion de crise menée dans l'isolement, notamment lorsque les réseaux de communication ont été coupés. Les participants ont rappelé la nécessité de PCS réellement opérationnels, tenus à jour, testés, et appuyés par des moyens de communication adaptés, y compris en situation dégradée.

Un autre point central est le **flou persistant sur les responsabilités de chacun et le "qui fait quoi"**, renforcé par la multiplicité des acteurs de la gestion de l'eau. Mal comprise par les habitants, cette complexité a alimenté frustrations, rumeurs et tensions, allant jusqu'à des attaques verbales envers les élus et les professionnels mobilisés. Plusieurs participants ont clairement exprimé ne plus vouloir revivre ces **situations de défiance, de violences verbales et d'atteinte aux personnes en première ligne**. Ils souhaitent également que chacun ait conscience qu'il a une responsabilité et un rôle à jouer.

Les élus rejettent aussi la **diffusion de rumeurs infondées et délétères**, favorisée par le manque d'informations claires et partagées, qui a détérioré la confiance et rendu la gestion de crise encore plus difficile pour les élus. Certains expriment la crainte que, lors d'une prochaine inondation, cette situation puisse conduire à davantage de violences envers les élus, déjà très exposés et parfois démunis face aux attentes des habitants.

Ainsi, l'incompréhension des phénomènes et des rôles de chacun apparaît comme la chose que les participants ne veulent plus revivre en priorité, car elle est à l'origine de nombreuses autres difficultés : tensions sociales, rumeurs, décisions contestées, épuisement des élus et perte de confiance.

Parmi les six thèmes abordés, les participants ont également fortement exprimé le refus de revivre **des conditions de vie durablement dégradées**, tant pendant la crise que dans les mois, voire les années qui ont suivi les inondations. Ce sujet, en lien direct avec le quotidien des sinistrés, est apparu comme prioritaire pour 6 des 7 ateliers.

Le point le plus fortement traité concerne **la dégradation du quotidien pendant mais surtout après la crise**, avec la persistance de situations difficiles sur le long terme pour les sinistrés : logements endommagés, parfois encore insalubres plusieurs mois après, et environnement quotidien perçu comme dégradé et menaçant. Les participants expriment clairement ne plus vouloir revivre ces situations où le retour à des conditions de vie normales est excessivement long.

Vient ensuite la question **des assurances et des indemnisations**, largement évoquée comme un facteur aggravant de ces conditions de vie. Les participants dénoncent des délais importants, une qualité et une réactivité inégales des assureurs, ainsi que des différences de traitement marquées entre assurés. Ces différences ont retardé les réparations, maintenu des logements dans un

état dégradé et renforcé un fort sentiment d'injustice.

Enfin, les ateliers soulignent de manière transversale l'**impact durable sur la santé mentale**. La persistance des dégâts, les démarches répétées, l'incertitude sur les indemnisations et le sentiment de vivre dans un environnement dégradé voire menaçant ont généré une fatigue psychologique importante voire une détresse. Les participants ne veulent plus revivre cette fragilisation, qui touche aussi bien les habitants que les élus.

Au-delà de ces deux thèmes, qui ont fait l'objet d'un large consensus et ont été les plus fréquemment évoqués par l'ensemble des participants, des sujets relevant des quatre autres thèmes ont également été identifiés comme des situations à ne plus revivre.

L'**impact environnemental réel, même s'il est difficile à évaluer**, a été évoqué par 4 ateliers comme un sujet sur lequel il faudrait agir pour éviter de revivre la **dispersion et l'infiltration de sources de pollutions** telles que les hydrocarbures. La **diffusion d'espèces exotiques végétales et animales**, le **déséquilibre de l'écosystème et la détérioration des milieux aquatiques**, ainsi que **l'augmentation des nitrates dans la nappe phréatique** ont également été évoqués de façon plus ponctuelle.

Trois groupes ont également fait état de leur préoccupation quant à **la dévalorisation de l'attractivité du territoire**, qu'ils ne souhaiteraient plus connaître dans le futur. Les **contrats d'assurance résiliés ou dont le tarif augmente**, que ce soit pour les habitants ou pour les collectivités, ainsi que la **spéculation foncière ou sur les matériaux de construction** ont été largement identifiés comme des problématiques majeures. L'impact des inondations sur les **activités associatives, durement et durablement touchées**, a également été pointé du doigt.

Enfin, les deux sujets suivants ont été identifiés par 2 groupes chacun comme prioritaires.

- Celui **des acteurs économiques et du service public fragilisé**, pour lequel **l'impact à tous les niveaux sur l'économie locale** a été pointé comme à ne plus revivre, ainsi que **le sentiment d'inégalité malgré des aides nombreuses** pour les entreprises. Des industriels ont également exprimé leur souhait d'être associés à la gestion de crise et à sa préparation, notamment via le PCS ou le PICS, pour être mieux préparés et informés.

- Celui du **territoire réparé mais qui peine à s'adapter**. Bien que des efforts d'adaptation aient été soulignés et des témoignages partagés en première partie de réunion, deux groupes ont indiqué regretter **la rénovation majoritairement à l'identique du bâti individuel**, et ne veulent plus que des constructions non adaptées (ou « construites au mauvais endroits ») persistent en zones inondables. Un groupe a également déploré **une politique d'aménagement rattrapée par ses logiques d'avant crise** et pense qu'il s'agit d'un axe de travail prioritaire.

> Question 2 : Qu'est-ce qui aurait pu mieux se passer pendant ces deux dernières années pour que le relèvement soit plus facile ?

Les éléments qui ressortent du travail des 7 groupes peuvent être catégorisés en 5 thématiques. Ces éléments donne des pistes d'action qui pourront inspirer les réflexions à suivre

dans l'élaboration du plan de relèvement.

• Gestion de crise

- Avoir un ordre de réquisition des tracteurs ;

- Recevoir l'alerte plus tôt pour ne pas se retrouver dans le feu de l'inondation ;

- Avoir des moyens de mesure plus développés et des modèles hydrauliques permettant d'anticiper davantage la propagation de l'eau et de suivre son évolution ;

- S'appuyer davantage sur des personnes de terrain ;

- Privilégier l'action de proximité : avoir une cellule de crise locale (échelle SmageAa ?) dans laquelle participent les syndicats de bassins, voire des Réserves Communales de Sauvegarde (RCS) ;

- Former les élus à la gestion de crise et à comment réagir. Une attention particulière est mise sur l'enjeu de sensibilisation des nouvelles équipes municipales élues en 2026 sur le PCS et la gestion de crise ;

- Revoir les PCS, dont certains sont déconnectés de la réalité (par exemple : salle des fêtes en zone inondable) ;

- Avoir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) qui permette une coordination pour la gestion de crise. Il permettrait de préparer le matériels et les moyens nécessaires pour gérer la prochaine crise. Il pourrait également organiser une solidarité entre les communes impactées et non impactées ;

- Harmoniser les dispositions de gestion de crise et de réponse entre les départements voisins.

• Culture du risque

- Réaliser un film sur les inondations et ce qu'il faut faire en cas de crise, à diffuser aux vœux des maires et aux fêtes d'écoles ;

- Avoir collectivement le même récit des inondations, et avoir un film d'animation qui explique ce qui s'est passé ;

- Sensibiliser sur le fonctionnement hydraulique du territoire afin que chacun comprenne mieux les phénomènes ;

- Expliquer pourquoi il est possible qu'une inondation se produise après une année de sécheresse (2023) ;

- Créer des webinaires pour sensibiliser, informer, former et faire participer le plus grand nombre ;

- Sensibiliser les nouveaux habitants qui achètent ou habitent près d'une rivière ;

- Faire un état des lieux de la situation dans 2-3 ans ;

- Organiser un retour d'expérience entre communes sinistrées pour partager des bonnes pratiques.

• Communication et accompagnement de la population

- Répertorier ce qui a été fait et communiquer auprès des habitants afin de les rassurer (par bassin de vie ou groupe de 4-5 communes) ;

- Expliquer aux sinistrés les démarches qu'ils devaient ou pouvaient faire (par bassin de vie ou groupe de 4-5 communes) ;

- Prendre en charge les personnes les plus vulnérables et les aider davantage ;

- Donner la parole aux enfants sinistrés ;

- Former les personnes en contact avec les sinistrés afin qu'elles puissent savoir comment agir et réagir face à des personnes en colère et démunies lors d'une crise ;

- Avoir des informations et messages clairs sur qui fait quoi pour la rénovation et l'adaptation de sa maison (MIRAPI, ANAH, Assurance…) ;

- Diffuser plus largement les informations et mieux maîtriser la communication ;

- Accorder plus d'écoute et d'égard aux collectifs ou aux maires qui proposent des solutions ;

- Accorder une écoute spécifique au monde industriel à travers un groupe de travail dédié.

• Adaptation des logements

- Une prise en compte générale par l'assurance du plan d'adaptation que pourrait mettre en place une commune pour réviser les cotisations d'assurances ;

- Des délais de remboursement moins longs par les assurances, qui sont liés aux délais d'expertise ;

- Des échanges plus faciles avec les assurances, car certaines personnes ont été livrées à elle-même, et le maire était parfois démuni pour les aider ;

- La simplification des démarches administratives pour les demandes d'aides pour les habitants, par exemple pour les assurances, le relogement… (*« C'est tout ce qu'il y a après l'inondation qui est une torture »*).

• Aménagement et adaptation du territoire

- Moins de contraintes administratives (*« les moindres travaux prennent 10 ans »*) ;

- Une révision par l'assurance de la cotisation d'une collectivité en fonction du plan d'action d'adaptation qu'elle pourrait mettre en place ;

- Identifier des champs d'inondation naturels qui pourraient être mobilisés sans faire de travaux ;

- Accepter de réaliser des travaux à moindre coût et à moindre regret ;

- Ne pas négliger l'effet des actions à but purement psychologique (petit curage par exemple), qui rassurent la population sur le fait que des actions sont en cours ;

- Limiter ou éviter le retournement des prairies ;

- Rendre obligatoire la plantation de haies dans les axes de ruissellements ;

- Rendre obligatoire l'infiltration à la parcelle ;

- Faciliter le stockage des eaux pluviales ;

- Désimperméabiliser les zones urbanisées ;

- Travailler davantage en amont, depuis Bourthes ;

- Travailler la solidarité amont-aval en profondeur, au-delà de la crise ;

- Avoir plus de souplesse dans l'urbanisme pour pouvoir adapter plus simplement une habitation (moins de contraintes dans le PPR et dans les règlements d'urbanisme) ;

- Laisser davantage de droits aux maires (permis de construire).

Livret de **photos**

Les **inondations** de **novembre 2023, décembre 2023** et **janvier 2024**

Photos : SmageAa.









La **visite** des **élus du CEPRI** à la **rencontre** des **élus du SmageAa**

Photos : CEPRI.









Des **travaux d'urgence** réalisés suite aux **inondations**

Photos : SmageAa.

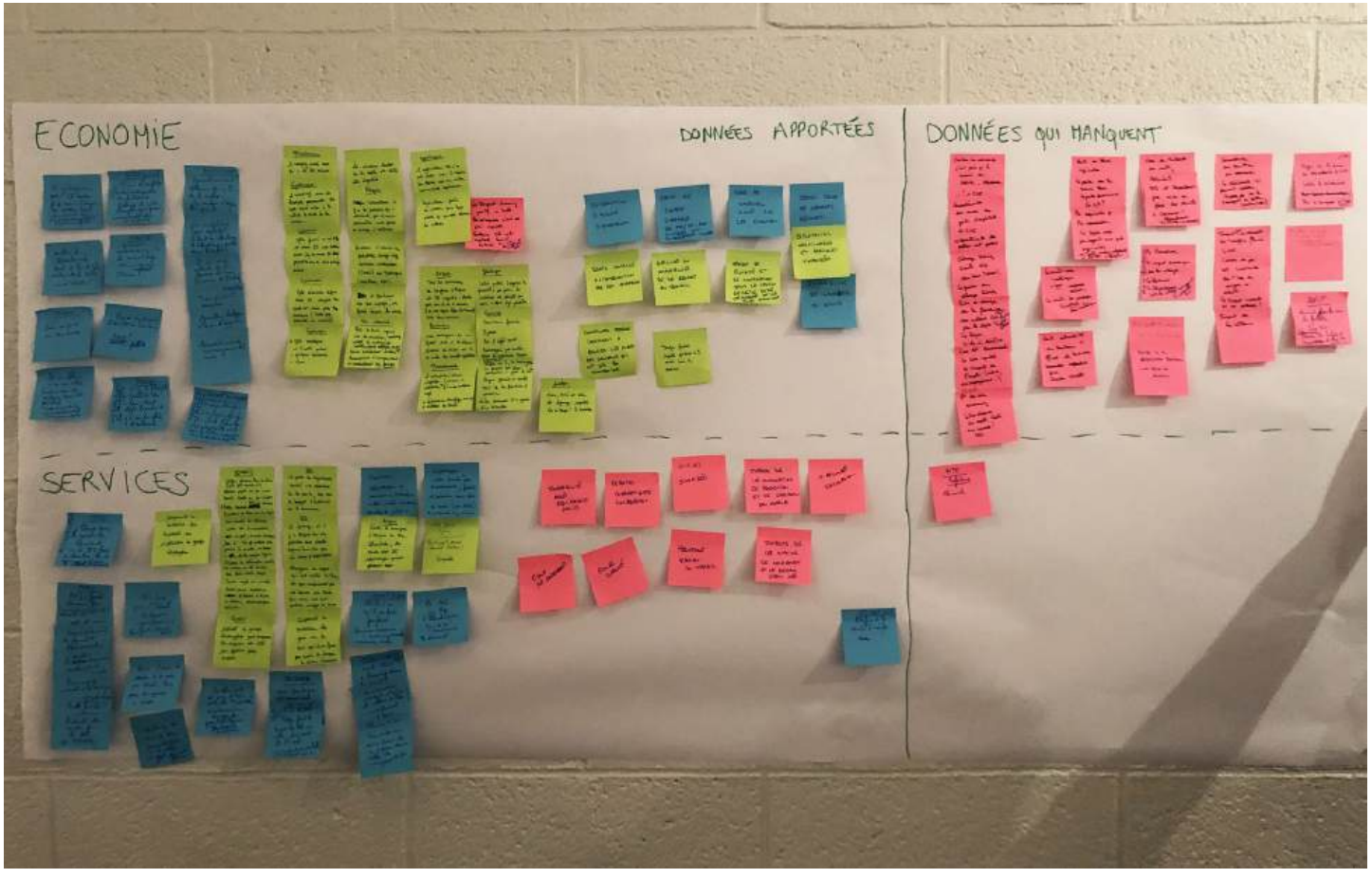






Atelier de **travail n°1** - 18 juin 2025

Photos : CEPRI.

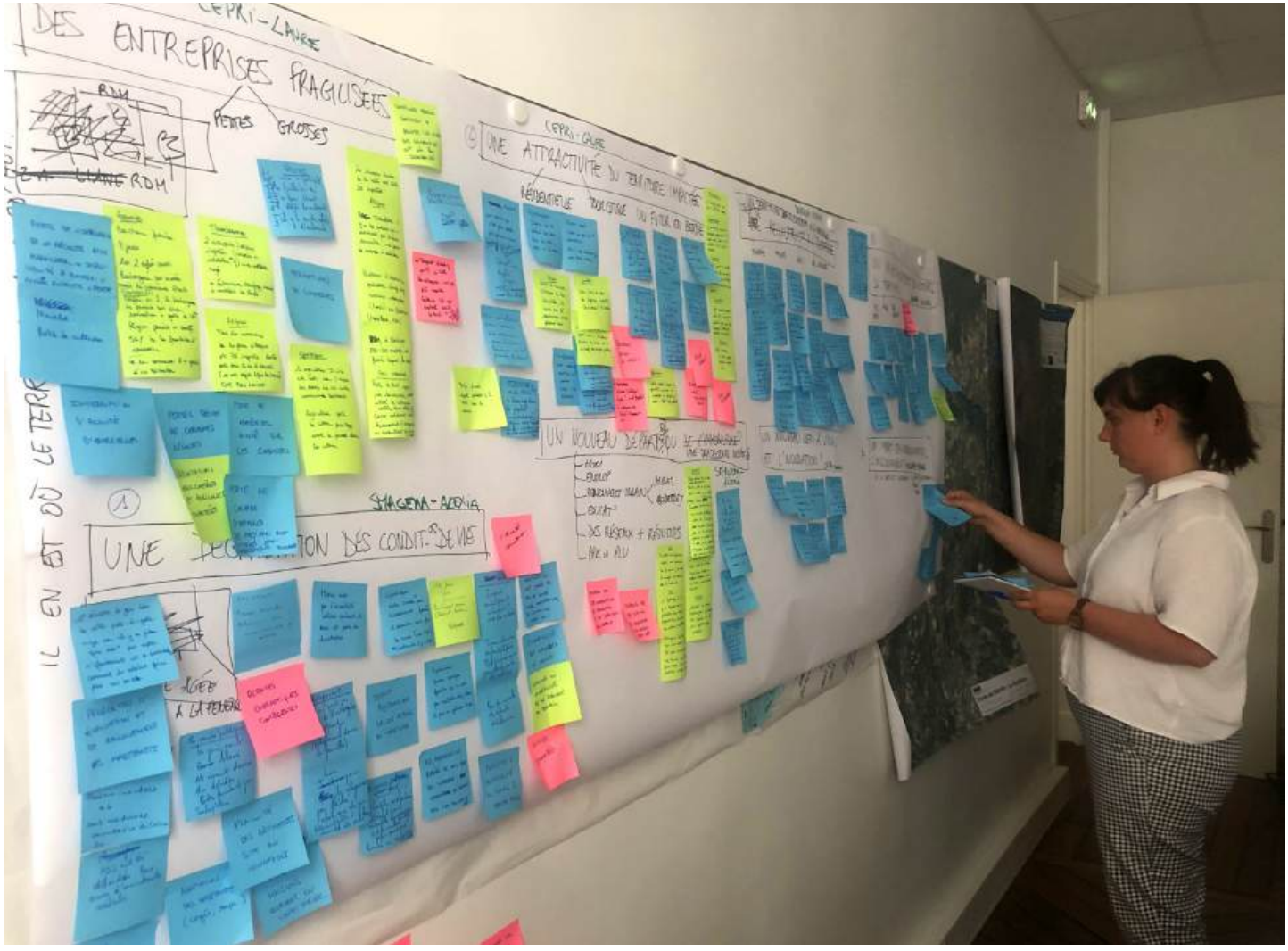








Analyse du **résultat** du **1er atelier** par le **SmageAa** et le **CEPRI**



Atelier de **travail n°2** - 18 juillet 2025







Restitution du **récit** des **fragilités** - 30 septembre 2025









Remerciements

Les deux ateliers du 18 juin et 18 juillet ont mobilisé plus de 55 participants. 100 réponses au questionnaire ont été rassemblées de la part de 60 structures.

Nous remercions toutes celles et ceux qui ont contribué à ce récit, et plus encore celles qui, malgré l'épreuve vécue, ont accepté de se replonger dans le récit des inondations qui les ont personnellement touchés, que ce soit pour répondre au questionnaire, pour participer à l'un des ateliers de travail, ou les deux, à savoir :

Joris Asset - Protection Civile
Laure Bay - Commune de Wavrans-sur-L'Aa
Patrick Bedague - Commune de Tilques
Didier Bee - Commune de Zudausques
Gautier Benoit - Commune d'Avesnes
Anthony Berteloot - La Voix du Nord
Emmanuel Biallais - ASTRADEC Environnement
Franck Blary - DIR Nord / CEI Escoeuilles
Noël Bodelle - Stop Inondations pays de l'Audomarois
Anne Candelier - CCI
Anthony Carneau - Chambre d'Agriculture
Carine Caux - Communes de Senlecques et Vieil-Moutier
Grégory Chatelain - Mairie de Wizernes
Xavier Chelkowski – AGUR
Bruno Cossement - EDEN 62
David Coulon - EQIOM Lumbres
Isabelle Debarge - SIDPC
Patrick Dedecker - Mairie d'Esquerdes
Commandant Dimitri Declerq - SDIS 62
Laurent Delliaux - FDAAPPMA du Pas-de-Calais
Timothée Depla - Commune d'Eperlecques
Marie Deray - Association Passerelles Santé ABC
Michael Devienne - Gendarmerie de Saint-Martin-Lez-Tatinghem
Didier Dewamin - Mairie de Thiembronne
Anne Josnin - Le Cocon
Estelle Doutriaux - Mairie de Bourthes et SmageAa
Alexis Drapier - DDTM
Alexandre Driencourt - EDEN 62
Pascal Ducamp – 7ème section des Wateringues
Eva Ducrocq - Syndicat de l'Eau du Dunkerquois
Odile Dufly - Collectif Marais Audomarois
Frédéric Dufour - SICAL Rossman
Patrice Dumont - Mairie de Bourthes
Julien Duquenne - SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer / Maison du marais
Julien Evrard - CCHPM
Hubert Fichaux
François Filior - DREAL Hauts-de-France
Frédéric Flaccus - NORPAPER Avot Vallée
Jacques Flandrin - Collectif Marais Audomarois
Mylène Fleury - Mairie de Saint-Momelin
Olivier Fournier - La fibre numérique 59-62
Thomas Froidure - Chambre d'Agriculture
Nicolas Hamet - Mairie de Saint-Omer
Loïc Havret
Sylvie Heurteboust
Bernard Hibon - Mairie de Campagne-les-Boulonnais
Cathy Krawczyk - SmageAa

Sandrine Keignaert - Mairie d'Ebblinghem
Brigitte Lambert - Stop Inondations pays de l'Audomarois
Nathalie Lemaire - Agence de l'Eau Artois-Picardie
Capitaine Mathieu Lecocq - SDIS62
Sylvain Lefebvre - Mairie de Setques
Anne-Marie Leprêtre - Mairie d'Arques
Anne Lestringuez - CCI Grand Lille
Laurent Laturelle - DDTM62
Jacques Leurs - Avenir du Marais de Serques et ses environs
Sabrina Lootvoet - Commune d'Eperlecques
Mathieu Lorthiois - Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Gilles Marion - ENEDIS
Florian Massemin - Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Calaisis
Marie-Julie Massemin - CCPL
Elodie Maurice - Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale
Alain Méquignon - Commune de Fauquembergues
Samuel Mieze - CAPSO
Valérie Minet - Confédération Syndicale des Familles
Damien Morel - Commune de Clairmarais
Roselyne Perrault - Stop Inondations pays de l'Audomarois
Alain Peron - Commune de Herly
Olivier Planckeel - Noréade
Mathieu Pruvost - Mairie d'Acquin Westbecourt
Benoît Rigault - FDAAPPMA du Pas-de-Calais
Nicolas Rochas - Agence d'Urbanisme du Pays de Saint-Omer
Paule Rolland - Mairie de Remilly-Wirquin
David Rousselle - Stop Inondations pays de l'Audomarois
Ludivine Royer - Collectif Marais Audomarois
Valérie Saudemont - CAPSO
Céline Scotte - Commune d'Arques
Jérôme Sergent - Association De Rives en Rêves
Max Sergent - SIDEALF
Christophe Seynaeve - EARL Seunaeve
Justine Sourdeval - Mairie de Nielles-lès-Bléquin
Laurent Top - Cartonnerie Gongardennes
Tom Varlet - Chambre d'Agriculture
Régis Verbeke - Mairie de Nieurlet
Grégory Vicart - ENEDIS
Ghislain Wilquin - Commune d'Ouve-Wirquin

Nous remercions aussi les structures et personnes ayant communiqué des informations permettant de prendre la mesure de l'impact des inondations sur le territoire en dehors des ateliers :

Stéphane Ansart - DDTM 62
Fabrice Aubeneau - DDTM 59
Sophie Balistaire - Welcomer CAPSO
Marion Binet et Mélinda Turpin - CEN HDF
Benoît Delangue - CBNBL
Gaetan Gryseleyn - CAPSO
Priscilla Hocquette
Hélène Jarosz - Région
Marion Jansen - Chambre d'Agriculture

Carole Ledda - CD 59
David Lecomte - Agence d'architecture Polynome
Julien Lozinguez - CCHPM
Benoît Marchand - Préfecture 62
Didier Mosio - AEAP
Christophe Monsterleet - CAPSO
Valérie Roussel - SMLA
Marie Sagot - CCI
Charlotte Valantin - PNR Caps et Marais d'Opale
Dimitri Treutenaere - CAPSO
Office Tourisme Lumbres et de Saint-Omer, Maison du Marais
FNAIM – Agences immobilières du Montreuillois et CAPSO

Merci également aux membres du comité de pilotage pour leur relecture attentive : Sophie Pagès, sous-préfète de Saint-Omer, Thierry Laurent, administrateur de l'Etat, délégué pour la gestion des conséquences des inondations dans le Pas-de-Calais et François Filior, Responsable du Pôle Risques Naturels à la DREAL Hauts-de-France.

Pour leur participation au comité de pilotage, nous remercions également :

Frédérique Barbet - IIW
Corinne Betancourt - Agence de l'Eau
Tanguy Beuzelin – CCPL
Jean-François Blondel - Département du Pas-de-Calais
Bertrand Boddaert - Chambre d'Agriculture, Marie Gesquiere - CACF
Jean-Pierre Clipet - Chambre d'Agriculture, Marie Gesquiere - CACF
Anne-Sophie Dequeker - CACF
Caroline Duriez - Région Hauts de France
Romane Goddyn - AUD du Pays de Saint Omer
Henry Guirec - Commune de Blendecques
Noé Leblon - DREAL
Benoît Legrain - Département du Pas-de-Calais
Nathalie Lemaire - Agence de l'Eau Artois-Picardie
François Pagnerre - CCHF
Philippe Parent - IIW
Samuel Gest - Sous-préfecture de Saint Omer,

Nous remercions chaleureusement les élus membres du comité syndical du SmageAa pour leurs contributions.

Enfin, nous remercions également toutes personnes que nous aurions pu oublier qui ont contribué de prêt ou de loin à la réalisation de ce travail.



Version du 30.04.2026

Document édité par le CEPRI
Edition, création et illustration : CEPRI et SmageAa
Reproduction interdite sans autorisation.